

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1594

26 juin 2012

### SOMMAIRE

|  |              |   |              |
|--|--------------|---|--------------|
| <b>Absolute Return Objective S.A.</b> .....                    | <b>76504</b> | <b>Art of Insurance S.A.</b> .....                                    | <b>76507</b> |
| <b>Accendo Capital</b> .....                                   | <b>76505</b> | <b>Aviare</b> .....   | <b>76510</b> |
| <b>Accendo Capital</b> .....                                   | <b>76504</b> | <b>AviaRent Capital Management</b> .....                              | <b>76507</b> |
| <b>Actor Invest S.A.</b> .....                                 | <b>76466</b> | <b>Barren S.à r.l.</b> .....  | <b>76511</b> |
| <b>Adainvest S.A., SPF</b> .....                               | <b>76507</b> | <b>B&amp;D Finance S.A.</b> .....                                     | <b>76466</b> |
| <b>Advent Libri (Luxembourg) Holding &amp; Cy S.C.A.</b> ..... | <b>76466</b> | <b>BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A.</b> ..... | <b>76468</b> |
| <b>Africa Edge</b> .....                                       | <b>76507</b> | <b>BNP Paribas Investment Partners Luxembourg</b> .....               | <b>76468</b> |
| <b>A Group S.A.</b> .....                                      | <b>76503</b> | <b>BZ Equity Fund</b> .....   | <b>76511</b> |
| <b>Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg</b> .....   | <b>76507</b> | <b>Comores Investments S.A.</b> .....                                 | <b>76509</b> |
| <b>Alain THISSEN S.à r.l.</b> .....                            | <b>76468</b> | <b>Conadau S.A.-SPF</b> .....   | <b>76512</b> |
| <b>Alexia Investissements S.A.</b> .....                       | <b>76508</b> | <b>Coperlink S.A.</b> .....   | <b>76498</b> |
| <b>Alior Lux Sàrl</b> .....                                    | <b>76508</b> | <b>Cuprum GP Limited</b> .....  | <b>76469</b> |
| <b>Alken Fund</b> .....  | <b>76508</b> | <b>DTU Investment Sàrl</b> .....                                      | <b>76495</b> |
| <b>AlKhor Investment S.A.</b> .....                            | <b>76505</b> | <b>DTU Sàrl</b> .....   | <b>76496</b> |
| <b>Alpcot Active</b> .....                                     | <b>76504</b> | <b>Enviro IP S.A.</b> .....   | <b>76512</b> |
| <b>Altafinance S.A.</b> .....                                  | <b>76508</b> | <b>Estate Alliance</b> .....  | <b>76512</b> |
| <b>Altice VII S.à r.l.</b> .....                               | <b>76509</b> | <b>MLT S.à r.l.</b> .....   | <b>76496</b> |
| <b>Alves &amp; Antunes S. à r.l.</b> .....                     | <b>76509</b> | <b>Nova Deuxième S.A.</b> .....                                       | <b>76496</b> |
| <b>Am Kirchweg S.à r.l.</b> .....                              | <b>76505</b> | <b>Ornellamare S.A.</b> .....   | <b>76497</b> |
| <b>Andel 16 Beteiligungs GmbH</b> .....                        | <b>76505</b> | <b>RC Immo S.A.</b> .....   | <b>76468</b> |
| <b>Andel 16 Immobilien GmbH</b> .....                          | <b>76506</b> | <b>Triangular Holding S.A.</b> .....                                  | <b>76498</b> |
| <b>Anglo Diamond Investments</b> .....                         | <b>76509</b> | <b>Wick Lane (Lux) S.à r.l.</b> .....                                 | <b>76467</b> |
| <b>Arcano Fund</b> .....                                       | <b>76506</b> | <b>X-Media S.A.</b> .....   | <b>76467</b> |
| <b>Arcano Fund</b> .....                                       | <b>76506</b> | <b>X-Media S.A.</b> .....   | <b>76467</b> |
| <b>Arche Investments S.à r.l.</b> .....                        | <b>76506</b> | <b>X-Media S.A.</b> .....   | <b>76467</b> |
| <b>Arg Real Estate GP 3 S.e.c.s.</b> .....                     | <b>76466</b> | <b>Yellowolymp S.A. SPF</b> .....                                     | <b>76498</b> |
| <b>Arlon Investments S.à r.l.</b> .....                        | <b>76467</b> |   |              |

**Arg Real Estate GP 3 S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 60.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.476.

—  
Veuillez noter que suite au changement de dénomination sociale intervenu en date du 16 Septembre 2010, Arg Real Estate GP S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124704 avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, un des associés de la Société, agit également en qualité d'associé gérant commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arg Real Estate GP S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2012061721/16.

(120086688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**B&D Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.876.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2012 a décidé de prolonger les mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre Thielen, Emile De Demo et de Madame Anna Belfiore, et le mandat de commissaire aux comptes de la société Facts Services.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018 pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B&D Finance S.A.

Emile De Demo

Administrateur

Référence de publication: 2012061722/17.

(120086853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**Actor Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 134.109.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061757/10.

(120088256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Advent Libri (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 167.579.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012061758/10.

(120087341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Wick Lane (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 167.395.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 avril 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 mai 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012061686/13.

(120086903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**X-Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.362.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061696/9.

(120086464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**X-Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.362.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061697/9.

(120086559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**X-Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.362.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2012 que Monsieur Riccardo MORALDI et Monsieur Andrea DE MARIA, administrateurs ainsi que SER.COM S.à r.l., commissaire en charge du contrôle des comptes de la société ont démissionné de leurs fonctions respectives.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012061698/12.

(120086574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**Arlon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012061775/10.

(120087640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**BNPP AM (Part II) Lux, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.575.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu le 4 avril 2012 au siège social de BNP Paribas Asset Management (Part II) Luxembourg S.A. que le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers a été renouvelé pour une période d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

*Pour le Conseil d'Administration*

BNP Paribas Asset Management (Part II) Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012061726/16.

(120086715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**BNPP IP Lux, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu le 4 avril 2012 au siège social de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg que le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

*Pour le Conseil d'Administration*

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012061727/15.

(120086713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**RC Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.468.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2012061746/11.

(120086842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**Alain THISEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3358 Leudelange, 15, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 108.426.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alain THISEN S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Référence de publication: 2012061760/11.

(120087457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Cuprum GP Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.554.584,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.669.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of December, before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CCP III UK Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 160.971;

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Cuprum GP Limited, a limited company governed by the laws of the Isle of Man, having its corporate seat at Fort Anne, Douglas IM1 5PD, registered with the Isle of Man Government under number 007042V (the Company),

represented by Mr Gianpiero SADDI with professional address in Luxemburg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereinafter reproduced;

II. that by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on December 16 2011, the Company resolved to transfer its principal establishment and central administration (but not the registered office) from Isle of Man to the Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof;

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of September 30, 2011, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (and share premium if any) of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. that it further results from a certificate dated December 16, 2011, issued by the management of the Company that among others the net asset value of the Company is estimated to be at ten million five hundred fifty four thousand five hundred eighty four British Pounds (GBP 10,554,584) and that since the date of the balance sheet and as of today no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of September 30, 2011, has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

V. that the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the principal establishment and central administration (but not the registered office) of the Company from Isle of Man to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect;

2. Approval of the opening balance sheet of the Company as a Luxembourg company;

3. Setting the Company's principal establishment and central administration (but not the registered office) at 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

4. (i) Acknowledgment that the Company remains domiciled in Isle of Man and therefore continues to be validly incorporated under the laws of Isle of Man and has a second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg, and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, it has obtained the Luxembourg nationality (ii) Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) and amendment to the Company's articles of association;

5. Acceptance of the resignation of the current directors and appointment of Yves Barthels, Anita Lyse and Bruno Bagnouls as new directors of the Company for an unlimited period.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal establishment and central administration (but not the registered office) of the Company from Isle of Man to the Grand-Duchy of Luxembourg with immediate effect as per the present notarial deed.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet of the Company as a Luxembourg company as of September 30, 2011.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the Company's principal establishment and central administration (but not the registered office) at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that (i) although the Company remains domiciled in Isle of Man and therefore continues to be validly incorporated under the laws of Isle of Man, the Company now has its second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant to article 159 of the Luxembourg companies law of August 10, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

ISLE OF MAN  
COMPANIES ACT 2006

ARTICLES OF ASSOCIATION  
OF  
CUPRUM GP LIMITED

**1. Definitions and Interpretation.**

1.1 In these Articles, if not inconsistent with the subject or context:

1.1.1 "the Act" means the Companies Act 2006 including any statutory modification or re-enactment of it for the time being in operation;

1.1.2 "Articles" means the Articles of Association of the Company as amended from time to time;

1.1.3 "Board" means the board of Directors;

1.1.4 "Chairman of the Board" shall be construed in accordance with Article 14.2;

1.1.5 "Class" in relation to Shares, means a class of Shares each of which has identical rights, privileges, limitations and conditions attached to it;

1.1.6 "Director" means a director of the Company;

1.1.7 "Distribution" means, in relation to a distribution by the Company to a Shareholder, the direct or indirect transfer of any assets, other than Shares, to or for the benefit of a Shareholder or the incurring of a debt to or for the benefit of a Shareholder, in relation to Shares held by that Shareholder, and whether by means of the purchase of an asset, the purchase, redemption or other acquisition of Shares, a transfer or assignment of indebtedness or otherwise, and includes a dividend;

1.1.8 "Memorandum" means the Memorandum of Association of the Company as amended from time to time;

1.1.9 "ordinary shares" mean ordinary shares of £1.00 each in the capital of the Company having the rights specified in these Articles;

1.1.10 "person" includes a body corporate;

1.1.11 "redeemable shares" means the redeemable shares of £1.00 each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

1.1.12 "Register of Members" has the meaning specified in Article 3.5;

1.1.13 "Registrar" means the Registrar of Companies appointed under section 205 of the Act;

1.1.14 "Seal" means any seal which has been duly adopted as the common seal of the Company;

1.1.15 "Share" means an ordinary share or a redeemable share issued by the Company as the context permits and a reference the "Shares" means a reference to all or any ordinary shares and redeemable shares, as the context permits;

1.1.16 "Shareholder" means a person whose name is entered in the Register of Members as the holder of one or more Shares and each person named as a subscriber in the Memorandum until that person's name is entered in the Register of Members;

1.1.17 "Solvency Test" means the solvency test referred to in section 49 (meaning of "solvency test" and "distribution") of the Act which the Company satisfies if it is able to pay its debts as they become due in the normal course of the Company's business and the value of its assets exceeds the value of its liabilities;

1.1.18 "United Kingdom" means the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland;

1.1.19 "Voting Rights" means, in relation to a resolution of the Shareholders or a resolution of a class of Shareholders, all the rights to vote on such resolution conferred on such Shareholders according to the rights attached to the Shares held;

1.1.20 “written” or any term of like import includes information generated, sent, received or stored by electronic, digital, magnetic, optical, electromagnetic, biometric or photonic means including electronic data interchange, electronic mail, telegram, telex or telecopy, and “in writing” shall be construed accordingly.

1.2 In the Articles, unless the context otherwise requires:

1.2.1 a reference to:

(a) an “Article” is a reference to an article in the Articles;

(b) voting by Shareholders is a reference to the casting of votes attached to Shares by Shareholders;

1.2.2 words denoting any one gender include all other genders and words denoting the singular shall include the plural and vice versa; and

1.2.3 words or phrases contained in the Articles bear the same meaning as they do in the Act but excluding any statutory modification to such meaning not in operation when the Articles become binding on the Company.

1.3 Headings are for ease of reference only and shall not affect the interpretation of the Articles.

## **2. Denomination - Registered Office - Corporate Object.**

2.1 The name of the company is “Cuprum GP Limited” (the Company). The Company is a limited liability company governed (i) by the laws of Isle of Man that are applicable to companies which are incorporated in and have their registered office in Isle of Man and (ii) by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended) with regard to the principal establishment and central administration of the Company.

2.2 The Company’s registered office is established at Fort Anne, Douglas IM1 5PD, Isle of Mann and the Company’s principal establishment and central administration are established at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.4 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

2.5 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

## **3. Shares and Share Certificates.**

3.1 Every Shareholder is entitled upon request to a certificate for all the Shares of each Class held by that Shareholder signed by a Director or officer of the Company, or any other person authorised by a resolution of the Directors, or under the Seal specifying the number of Shares of such Class held by that Shareholder. Such signature or Seal may be facsimiles.

3.2 Any Shareholder receiving a certificate shall indemnify and hold the Company and the Directors and officers harmless from any loss or liability which it or they may incur by reason of any wrongful or fraudulent use of such certificate or representation made by any person by virtue of the possession of such certificate. If a certificate for Shares is defaced, worn out, lost or destroyed, it may be renewed on such terms (if any) as to evidence and indemnity and payment of the expenses reasonably incurred by the Company in investigating evidence as the Directors may determine (but otherwise free of charge) and, in the case of defacement or wearing out, on delivery up of the old certificate.

3.3 Subject as set out in these Articles, Shares may be issued and options to acquire Shares may be granted at such times, to such persons, for such consideration and on such terms as the Directors may determine.

3.4 Shares may be numbered or unnumbered.

3.5 The Company may issue bonus Shares. The Company may not issue fractional shares.

3.6 A Share may be issued for consideration in any form, including money, a promissory note or other written obligation to contribute money or property, real property, personal property (including goodwill and know-how), services rendered or a contract for future services provided that no Shares may be issued for a consideration other than money, unless a resolution of Directors has been passed stating:



3.6.1 the amount to be credited for the issue of the Shares;

3.6.2 the Board's determination of the reasonable present cash value of the non-money consideration for the issue; and

3.6.3 that, in their opinion, the present cash value of the non-money consideration for the issue is not less than the amount to be credited for the issue of the Shares.

All shares must be fully paid up.

3.7 The Company shall keep a register (the "Register of Members") containing:

3.7.1 the name and business or residential address of each of the Shareholders provided that if the register does not contain a shareholder's residential address the registered agent shall maintain a separate record of such address;

3.7.2 the number of Shares of each Class held by each Shareholder;

3.7.3 the date on which the name of each Shareholder was entered in the Register of Members; and

3.7.4 the date on which any person ceased to be a Shareholder.

3.8 The Register of Members may be in any such form as the Directors may approve but, if it is in magnetic, electronic or other data storage form, the Company must be able to produce legible evidence of its contents.

3.9 The Company may pay commission at such rates or in such amounts as the Directors may determine to any person in consideration of such person subscribing or agreeing to subscribe, whether absolutely or conditionally for any Shares in the Company, or procuring or agreeing to procure subscriptions, whether absolute or conditional, for any Shares in the Company.

**4. Shares.** The rights and the restrictions attaching to the ordinary shares and the redeemable shares shall be as follows:

4.1 Ordinary Shares

4.1.1 Income

The ordinary shares do not entitle the holders thereof to Distributions comprising income of the Company; such Distributions shall be determined by the Directors.

4.1.2 Capital

Subject to the priority rights of the redeemable shares, the ordinary shares shall entitle the holders thereof on a winding up, subject to the prior discharge of the Company's liabilities, to the return of the amount for the time being paid up on the ordinary shares (including any premium).

4.1.3 Voting

The ordinary shares and the redeemable shares shall entitle the holders thereof to receive notice of, to attend, and to vote at every general meeting of the Company. Each share carries one vote in respect of all matters reserved for the Shareholders.

4.2 Redeemable Shares

4.2.1 Income

The redeemable shares shall entitle the holders thereof to Distributions comprising income of the Company; such Distributions shall be determined by the Directors, subject to the Solvency Test.

4.2.2 Capital

The redeemable shares shall entitle the holders thereof on a winding up or other return of capital to rank in priority to any return of capital on any other class of shares, subject to the prior discharge of the Company's liabilities, being the priority repayment of the capital amount for the time being paid up on redeemable shares (including any premium). Thereafter, and subject to the payment of the amount paid up on the ordinary shares, the balance of the assets of the Company shall be distributed amongst the holders of redeemable shares in the proportions which their holdings bear to the total number of redeemable shares in issue.

4.2.3 Redesignation

The Directors may, in their absolute discretion, following the issue of redeemable shares designate all or any of such as redeemable shares of a specified type and thereafter redesignate such shares as another type of redeemable share.

4.2.4 Redemption

Subject to the provisions of the Act and the following provisions of this Article, redeemable shares, or redeemable shares of a type specified pursuant to Article 4.2.3, shall be redeemable at the option of the Directors. Redeemable shares, or redeemable shares of a type specified pursuant to Article 4.2.3, shall be redeemed by the Company on the expiry of the period of not more than one month following the date on which the Directors resolve to redeem such redeemable shares. A redeemable share redeemed hereunder shall be redeemed by the Company at the price determined by the Directors provided that the Directors are satisfied, on reasonable grounds, that the Company will, immediately after the redemption, satisfy the Solvency Test. A redeemable share redeemed hereunder shall be immediately cancelled upon redemption.

4.2.5 Other Rights

The redeemable shares shall not confer on the holders thereof any further rights to participate in the profits or assets of the Company.



4.3 The Company may not issue shares other than ordinary shares and redeemable shares.

4.4 If at any time the Shares are divided into different Classes, the rights attached to any Class may only be varied by resolution of the Shareholders of that Class passed by a Shareholder or Shareholders holding at least 75 per cent of the Voting Rights exercisable in relation thereto.

4.5 The rights conferred upon the holders of the Shares of any Class shall not, unless otherwise expressly provided by the terms of issue of the Shares of that Class, be deemed to be varied by the creation or issue of further Shares ranking *pari passu* with such Shares.

#### **5. Alteration of Share Capital.**

5.1 The Company may, by resolution of the Directors, alter the Company's share capital comprising Shares with par value in any way and, in particular but without prejudice to the generality of the foregoing, may:

5.1.1 consolidate and divide all or any such Shares into Shares of a larger amount;

5.1.2 redenominate all or any such Shares as Shares with a par value denominated in another currency on such basis as the Directors see fit; or

5.1.3 sub-divide all or any such Shares into Shares of smaller amount.

The Company's capital amounts to ten million five hundred fifty-four thousand five hundred and eighty-four British Pounds (GBP 10,554,584) represented by one (1) Ordinary Shares and ten million five hundred fifty-four thousand five hundred and eighty-three (10,554,583) Redeemable Shares of one British Pound (GBP 1) each.

**6. Reduction of Share Capital.** Subject as set out in these Articles the Company may, by a resolution of the Shareholders, reduce its share capital in any way provided that the Board is satisfied, on reasonable grounds, that the Company will, immediately after such reduction, satisfy the Solvency Test.

#### **7. Transfer of Shares.**

7.1 Shares may be transferred by a written instrument of transfer signed by the transferor and, unless the Share is fully paid, by the transferee and containing the name and address of the transferee, which shall be sent to the registered agent of the Company or such other person as the Directors may from time to time appoint for registration. For the avoidance of doubt, the Directors shall not require evidence to prove the title of a transferor or his right to transfer any share in any case where the proposed transfer of a share is made pursuant to, or in connection with, a mortgage, charge or similar security interest agreement (a "Charge") relating to shares in the Company and made between, as the case may be, any legal and/or beneficial shareholder in the Company and any lender, security trustee, security agent or other secured party under financing made or to be made available to the Company, or to any member of the group of companies of which the Company is a member.

7.2 The Company shall, on receipt of an instrument of transfer complying with Article 7.1, cause the name of the transferee of the Share to be entered in the Register of Members unless the Board resolves to refuse or delay the registration of the transfer for reasons to be specified in a resolution of the Directors.

7.3 The Board may not resolve to refuse or delay the transfer of a Share unless the transferor has failed to pay an amount due in respect of that Share. For the avoidance of doubt where any Shares are the subject of a mortgage, charge or similar security interest created by a Charge in favour of a secured party, the Directors shall not be entitled to refuse to register any transfer of Shares to and by that secured party (including any transfer to the secured party's nominee(s)), including pursuant to the exercise of a power of sale by the secured party under the Charge.

7.4 The transfer of a Share is effective when the name of the transferee is entered on the Register of Members.

7.5 If the Board is satisfied that an instrument of transfer relating to Shares has been signed but that the instrument has been lost or destroyed, it may by resolution of the Directors:

7.5.1 accept such evidence of the transfer of Shares as it considers appropriate; and

7.5.2 determine that the transferee's name should be entered in the Register of Members notwithstanding the absence of the instrument of transfer.

7.6 A person becoming entitled to a Share in consequence of the death, or bankruptcy of a Shareholder may, upon producing such evidence as the Board may reasonably require, elect either to become the registered holder of the Share by giving notice to the Company to that effect or have some other person registered as the transferee by executing an instrument of transfer even though such person is not a Shareholder at the time of the transfer. Any instrument of transfer of the Shares must be in accordance with the provisions of Article 7.1.

7.7 At any time when any Shareholder has granted a Charge over its Shares and for so long as that Charge may exist the following provisions shall apply to the exclusion of any other provision of these Articles to the contrary:

7.7.1 whether or not requested by any Shareholder to do so, the Company shall issue certificates for all of the Shares of each Class held by each Shareholder;

7.7.2 the Company and the Directors shall be prohibited from doing any of the following acts without a unanimous resolution of the Shareholders approving and authorising the act in question:

(i) making any amendment to the Memorandum or Articles;

(ii) issuing any Shares or granting any options to acquire Shares; (iii) authorising and making any type of Distribution to a Shareholder;

(iv) reducing the Company's share capital in any way or purchasing, redeeming or otherwise acquiring any of the Shares;

(v) re-registering the Company as a company of another type under the Act;

(vi) participating in any merger, consolidation or arrangement under the Act; or

(vii) taking any decision or steps to continue the Company in any other jurisdiction.

### **8. Distributions.**

8.1 Subject as set out in these Articles the Board may by resolution of the Directors authorise a Distribution by the Company to Shareholders at such time and of such amount as the Board thinks fit if it is satisfied, on reasonable grounds, that the Company will, immediately after the Distribution, satisfy the Solvency Test.

8.2 Where a Distribution has been made to a Shareholder and the Company did not, immediately after the Distribution, satisfy the Solvency Test, the Distribution (or the value thereof) may be recovered by the Company from the Shareholder in accordance with section 51 of the Act.

8.3 If several persons are registered as joint holders of any Shares, any one such person may give an effective receipt for any Distribution.

### **9. Distributions by way of Dividend.**

9.1 Subject as set out in these Articles, the Company may, by a resolution of the Directors, declare and pay a Distribution by way of dividend at such time and of such amount as the Board thinks fit if the Board is satisfied, on reasonable grounds, that the Company will, immediately after the Distribution, satisfy the Solvency Test.

9.2 Dividends may be paid in money, shares, or other property.

9.3 Notice of any dividend that has been declared shall be given to each Shareholder entitled to receive the dividend as specified in Article 21.1 and all dividends unclaimed for 3 years after having been declared may be forfeited by a resolution of Directors for the benefit of the Company.

9.4 No dividend shall bear interest as against the Company.

9.5 For the avoidance of doubt, any amount paid by the Company to a Shareholder in consideration for the purchase, redemption or acquisition of Shares by the Company pursuant to Article 4 shall not constitute a dividend for the purposes of this Article 9 but shall be regarded as a return of capital.

### **10. Meetings and Consents of Shareholders.**

10.1 The Board may convene meetings of the Shareholders or any Class of Shareholders at such times and in such manner and places within Luxembourg as they consider appropriate.

10.2 Upon the written request of a Shareholder or Shareholders entitled to exercise 10 per cent or more of the Voting Rights in respect of the matter for which the meeting is requested, the Board shall convene a meeting of Shareholders or Class of Shareholders.

10.3 When convening a Shareholders' meeting or a meeting of a Class of Shareholders, the Board shall give not less than 14 days' notice of such meeting to those Shareholders whose names on the date the notice is given appear as Shareholders in the Register of Members of the Company and who are entitled to vote at the meeting.

10.4 The Board may fix, as the record date for determining those Shareholders that are entitled to vote at the meeting, the date notice is given of the meeting, or such other date as may be specified in the notice, being a date not earlier than the date of the notice.

10.5 A Shareholder may be represented at a meeting of Shareholders or a Class of Shareholders by a proxy who may speak and vote on behalf of the Shareholder.

10.6 The instrument appointing a proxy shall be produced at the place designated for the meeting before the time for holding the meeting at which the person named in such instrument proposes to vote. The notice of the meeting may specify an alternative or additional place or time at which the proxy shall be presented.

10.7 The instrument appointing a proxy shall be in substantially the following form or such other form as the chairman of the meeting shall accept as properly evidencing the wishes of the Shareholder appointing the proxy.

[NAME OF COMPANY]

I/We being a Shareholder of the above Company HEREBY APPOINT [ ] of [ ] or failing him/her [ ] of [ ] to be my/our proxy to speak and vote for me/us at the meeting of Shareholders to be held on the [ ] day of [ ] and at any adjournment thereof.

(Any restrictions on voting to be inserted here)

Signed this [ ] day of [ ] 20[ ]

Shareholder

10.8 The following applies where Shares are jointly owned:

10.8.1 each of the joint owners may be present in person or by proxy at a meeting of Shareholders and may speak as a Shareholder;

10.8.2 if only one of the joint owners is present in person or by proxy, that person may vote on behalf of all joint owners; and

10.8.3 if two or more of the joint owners are present in person or by proxy, they must vote as one.

10.9 A Shareholder shall be deemed to be present in person at a Shareholders' meeting or a meeting of a Class of Shareholders if that person participates by telephone or other electronic means and all Shareholders participating in the meeting are able to communicate with each other provided that no Shareholder shall so participate whilst physically present in the United Kingdom and, if he (or, in the case of a Shareholder which is a body corporate, its authorised representative) does so, the proceedings of the meeting shall be void and of no effect.

10.10 A meeting of Shareholders or Class of Shareholders is duly constituted and quorate if, at the commencement of the meeting, there are present in person (in the case of a Shareholder who is an individual) or by a duly appointed representative (in the case of a Shareholder who is a body corporate) or by proxy (in either case) a Shareholder or Shareholders holding at least 10 per cent of the Voting Rights entitled to be exercised at the meeting. A quorum may comprise a single Shareholder present in person (in the case of a Shareholder who is an individual) or by a duly appointed representative (in the case of a Shareholder who is a body corporate) or by proxy (in either case) in which case such person may pass a resolution of the Shareholders or Class of Shareholders and a certificate signed by such person accompanied, where such person is a proxy, by a copy of the proxy instrument, shall constitute a valid resolution of the Shareholders.

10.11 If within two hours from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting, if convened at the request of Shareholders, shall be dissolved; in any other case, it shall stand adjourned to the next business day in the jurisdiction in which the meeting was to have been held at the same time and place or to such other time and place as the Board may determine, and if at the adjourned meeting there are present within one hour from the time appointed for the meeting in person (in the case of a Shareholder who is an individual) or by a duly appointed representative (in the case of a Shareholder that is a body corporate) or by proxy (in either case) a Shareholder or Shareholders holding at least 10 per cent of the Voting Rights entitled to be exercised at the meeting, those present shall constitute a quorum but otherwise the meeting shall be dissolved.

10.12 At every meeting of Shareholders or Class of Shareholders, the Chairman of the Board shall preside as chairman of the meeting. If there is no Chairman of the Board or if the Chairman of the Board is not present at the meeting, the Shareholders present shall choose one of their number to be the chairman. If the Shareholders are unable to choose a chairman for any reason, then the Shareholder with the most Voting Rights present at the meeting in person (in the case of a Shareholder who is an individual) or by a duly appointed representative (in the case of a Shareholder that is a body corporate) or by proxy (in either case) shall preside as chairman failing which the longest registered Shareholder present in person (in the case of a Shareholder who is an individual) or by a duly appointed representative (in the case of a Shareholder that is a body corporate) or by proxy (in either case) shall take the chair.

10.13 The chairman may, with the consent of the meeting, adjourn any meeting from time to time, and from place to place in Luxembourg, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place.

10.14 Unless otherwise specified in the Act or in the Memorandum or Articles, the exercise by the Shareholders or a Class of Shareholders of a power which is given to them under the Act or the Memorandum or Articles shall be by:

10.14.1 a resolution passed at a meeting of the Shareholders or Class of Shareholders; or

10.14.2 a resolution in writing of the Shareholders or Class of Shareholders.

10.15 Subject to any requirement for a higher majority specified in the Act or in the Memorandum or Articles, a resolution of the Shareholders or a Class of Shareholders is passed at a meeting of such Shareholders if it is approved by a Shareholder or Shareholders holding a majority of in excess of 50 per cent of the Voting Rights exercised in relation thereto.

10.16 The right of any individual to speak for or represent a Shareholder which is a body corporate shall be determined by the law of the jurisdiction where, and by the documents by which, the body corporate is constituted derives its existence. In case of doubt, the Board may seek legal advice from a suitably qualified person and unless a court of competent jurisdiction shall otherwise rule, the Board may rely and act upon such advice without incurring any liability to any Shareholder or the Company.

10.17 At any Shareholders' meeting, the chairman is responsible for deciding in such manner as the chairman considers appropriate whether any resolution proposed has been carried or not and the result of such decision shall be announced to the meeting and recorded in the minutes of the meeting. If the chairman has any doubts as to the outcome of the vote on a proposed resolution, the chairman shall cause a poll to be taken of all votes cast upon such resolution. If the chairman fails to take a poll then any Shareholder present in person or by proxy who disputes the announcement on any demand that a poll be taken and the chairman shall cause a poll to be taken again. If a poll is taken at any meeting, the result shall be announced at the meeting and recorded in the minutes of the meeting.

10.18 Any Shareholder which is a body corporate may, by resolution of its directors or other governing body, authorise such individual as it thinks fit to act as its representative at any meeting of Shareholders or Class of Shareholders, and the individual so authorised shall be entitled to exercise the same rights on behalf of the Shareholder which the individual represents as that Shareholder could exercise if it were an individual.

10.19 The chairman of any meeting at which a vote is cast on behalf of any Shareholder which is a body corporate may call for such evidence of authority of the representative to exercise the rights of the Shareholder as the chairman may reasonably require.

10.20 Directors may attend and speak at any Shareholders' meeting and at any separate meeting of a Class of Shareholders.

10.21 Any action that may be taken by the Shareholders or a Class of Shareholders at a meeting may also be taken by a resolution consented to in writing, without the need for any notice, by all Shareholders holding the Voting Rights in relation thereto, provided that a resolution signed by a Shareholder (or, in the case of a Shareholder which is a body corporate, by its authorised representative) whilst physically present in the United Kingdom shall be void and of no effect. The consent may be in the form of counterparts, each counterpart being signed by one or more Shareholders or by one or more of the Class of Shareholders.

## **11. Directors.**

11.1 The Directors may be appointed by a resolution of the Shareholders and may not be appointed by a resolutions of the Directors. A majority of the Directors shall at all times be resident in Luxembourg.

11.2 The minimum number of Directors shall be two and there shall be no maximum number.

11.3 Each Director holds office for the term, if any, fixed by the resolution of the Shareholders or the resolution of the Directors appointing such person, or until such person's earlier death, resignation or removal or until such person is no longer permitted to act as a Director under section 93 of the Act. If no term is fixed on the appointment of a Director, the Director serves indefinitely until such person's earlier death, resignation or removal or until such person is no longer permitted to act as a Director under section 93 of the Act.

11.4 A Director may be removed from office by a resolution of the Shareholders passed at a meeting of the Shareholders called for the purpose of removing the Director or for purposes including the removal of the Director or by a written resolution consented to by a Shareholder or Shareholders holding at least 75 per cent of the Voting Rights in relation thereto. For the avoidance of doubt, a Director may not be removed from office by a resolution of the Directors.

11.5 A Director may resign his office by giving written notice of resignation to the Company and the resignation has effect from the date the notice is received by the Company or from such later date as may be specified in the notice. A Director shall be removed automatically as a Director if such person is no longer permitted to act as a Director under the Act, or if subsequent to his appointment he becomes resident in the United Kingdom or any jurisdiction outside of Luxembourg and, as a result, a majority of the Directors would be resident in the United Kingdom or any jurisdiction outside of Luxembourg, but for this provision.

11.6 A vacancy in relation to Directors occurs if a Director resigns, is removed from office, is no longer permitted to act as a director under section 93 of the Act, dies or otherwise ceases to hold office prior to the expiration of the term of such person's office.

11.7 The Company shall keep a register of Directors containing:

11.7.1 the names and business or residential address of the persons who are Directors provided that if the register does not contain the residential address of a Director, the registered agent of the Company shall maintain a separate record of such address;

11.7.2 the date on which each person whose name is entered in the register was appointed as a Director; and

11.7.3 the date on which each person named as a Director ceased to be a Director of the Company.

11.8 The register of Directors may be kept in any such form as the Directors may approve, but if it is in magnetic, electronic, other data storage form or illegible form, the Company must be able to produce legible evidence of its contents.

11.9 The Board may, by resolution of the Directors, fix the emoluments of Directors with respect to services to be rendered in any capacity to the Company.

11.10 The Directors may, by resolution, pay the Directors all expenses properly incurred by the Directors in the discharge of their duties.

11.11 A Director is not required to hold a Share as a qualification for office.

## **12. Powers of Directors.**

12.1 The business and affairs of the Company shall be centrally managed and controlled by, or under the direction or supervision of, the Directors in Luxembourg. The Board has all the powers necessary for managing, and for directing and supervising, the business and affairs of the Company. The Board may pay all expenses incurred preliminary to and in connection with the incorporation of the Company and may exercise all such powers of the Company other than those required by the Act or by the Memorandum or the Articles to be exercised by the Shareholders.

12.2 Each Director shall exercise that person's powers as Director for a proper purpose and shall not act or agree to the Company acting in a manner that contravenes the Act, the Memorandum or the Articles. Each Director, in exercising powers or performing duties as Director, shall act honestly and in good faith in what the Director believes to be the best interests of the Company.

12.3 Any Director which is a body corporate may appoint any individual resident in Luxembourg as its duly appointed representative for the purpose of representing it at meetings of the Board, of any committee of Directors or of Shareholders or a Class of Shareholders and with respect to the signing of consent or otherwise.

12.4 The continuing Directors may act notwithstanding any vacancy in the Board.

12.5 The Board may by resolution of the Directors exercise all the powers of the Company to incur indebtedness, liabilities or obligations and to secure indebtedness, liabilities or obligations whether of the Company or of any third party.

12.6 All cheques, promissory notes, drafts, bills of exchange and other negotiable instruments and all receipts for moneys paid to the Company shall be signed, drawn, accepted, endorsed or otherwise executed, as the case may be, in such manner as shall from time to time be determined by the Directors.

12.7 Any written contract, deed, instrument, power of attorney or other document may be made or executed on behalf of the Company by any person (including any Director) acting with the authority of the Directors.

### **13. Proceedings of Directors.**

13.1 Unless otherwise specified in the Act or in the Memorandum or Articles, the exercise by the Directors of a power given to them under the Act or the Memorandum or Articles shall be by a resolution passed at a meeting of, or consented to in writing by, the Directors or any committee of the Directors in Luxembourg.

13.2 Subject to any contrary provision in the Memorandum or Articles, a resolution of the Directors is passed at a meeting of the Directors if it is approved by a majority of the Directors who are present at such meeting and (being entitled to do so) vote thereon.

13.3 Subject to the provisions of the Articles, the Directors may regulate their proceedings as they see fit. The central management and control of the business of the Company shall be in and from Luxembourg.

13.4 Any one Director may call a meeting of the Directors by sending a written notice to each other Director.

13.5 A Director shall be given reasonable notice of meetings of Directors save that any Director may waive this requirement to be given notice either before or after such meeting.

13.6 The Board or any committee of Directors may meet at such times and in such manner and places within Luxembourg as the Board or any committee of the Directors may determine to be necessary or desirable. Any decisions reached or resolution passed by the Directors at any meeting which is held in the United Kingdom or anywhere else outside of Luxembourg shall be invalid and of no effect.

13.7 A Director is deemed to be present at a meeting of the Board or at a meeting of any committee of Directors, if such Director participates by telephone or other electronic means and all Directors participating in the meeting are able to communicate with each other, provided that a Director shall not participate in any Board meeting whilst he (or, in the case of a Director that is a body corporate, its authorised representative) is physically present in the United Kingdom and, if he does so, the proceedings shall be void and of no effect.

13.8 A Director may by a written instrument appoint an alternate (who shall not be resident in the United Kingdom or any jurisdiction outside of Luxembourg unless his appointor is also so resident) who must be a Director and the alternate shall be entitled to attend meetings of the Board or any committee of Directors (as appropriate) in the absence of the Director who appointed such alternate and to vote or consent in the place of the Director until the appointment lapses or is terminated.

13.9 A meeting of the Board is duly constituted and quorate for all purposes if at the commencement of the meeting there are two Directors present in person (in the case of a Director who is an individual) or by a duly appointed representative (in the case of a corporate Director) or by an alternate (in either case). For the avoidance of doubt if a majority of the Directors (or, in the case of a body corporate, an authorised representative thereof) present is resident in the United Kingdom or any jurisdiction outside of Luxembourg the Directors present irrespective of their number shall not constitute a quorum for any purpose; alternate Directors for this purpose shall be classed as resident in their own jurisdiction and not deemed to be resident in that of the Director whose alternate they are.

13.10 At meetings of the Directors at which the Chairman of the Board is present, such person shall preside as chairman of the meeting. If there is no Chairman of the Board or if the Chairman of the Board is not present, the Directors present shall choose one of their number to be chairman of the meeting.

13.11 The exercise by the Directors or a committee of Directors of a power given to them under the Act or the Memorandum or these Articles shall be by a resolution passed at a meeting of Directors held in accordance with the terms of the Act and these Articles. The Directors are not permitted to exercise any power given to them by means of written resolution of the Directors and the provisions of section 109(3) of the Act are hereby excluded.

13.12 No resolution in writing shall be valid if a majority of those signing it were physically present in the United Kingdom or any jurisdiction outside of Luxembourg at the time of signing and any written resolution in contravention of this Article shall be void.

13.13 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) Directors.



#### **14. Officers, Agents and Attorneys.**

14.1 The Company may by resolution of the Shareholders or by resolution of the Directors change the location of its registered office or change its registered agent but at all times its registered office and registered agent must be in the Isle of Man.

14.2 The Company may by resolution of the Directors appoint officers of the Company at such times as may be considered necessary or expedient. Such officers may consist of a chairman of the Board (the "Chairman of the Board") who must be resident in Luxembourg, and such other officers as may from time to time be considered necessary or expedient. Any number of offices may be held by the same person.

14.3 The officers shall perform such duties as are prescribed at the time of their appointment, subject to any modification in such duties as may be prescribed subsequently by the Directors. It shall be a term of any appointment of the Chairman of the Board that he continues to be resident in Luxembourg.

14.4 The emoluments of all officers shall be fixed by the Board.

14.5 The officers of the Company shall hold office until their successors are duly appointed, but any officer elected or appointed by the Directors may be removed at any time, with or without cause, by resolution of the Directors. Any vacancy occurring in any office of the Company may be filled by resolution of the Directors.

14.6 The Board may by resolution of the Directors appoint any person, including a person who is a Director, to be an agent of the Company. An agent of the Company shall have such powers and authority of the Directors, including the power and authority to affix the Seal, as are set forth in the resolution of the Directors appointing the agent, except that no agent has the right to exercise any power or authority of the Board:

14.6.1 to amend the Memorandum or the Articles;

14.6.2 to change the registered office or registered agent;

14.6.3 to designate committees of Directors;

14.6.4 to delegate powers to a committee of Directors;

14.6.5 to appoint or remove Directors;

14.6.6 to appoint or remove an agent to act on behalf of the Company;

14.6.7 to fix emoluments of Directors;

14.6.8 to approve a scheme of merger, consolidation or arrangement;

14.6.9 to make a declaration of solvency;

14.6.10 to make a determination that, immediately after a proposed Distribution, the Company satisfies the Solvency Test; or

14.6.11 to authorise the Company to continue as a company incorporated under the laws of a jurisdiction outside the Isle of Man.

14.7 The resolution of Directors appointing an agent may authorise the agent to appoint one or more substitutes or delegates to exercise some or all of the powers conferred on the agent by the Company. The Directors may remove an agent appointed by the Company and may revoke or vary a power conferred on such agent.

14.8 The Company may, by instrument in writing executed in accordance with section 86 of the Act, appoint a person as its attorney either generally or in relation to a specific matter.

#### **15. Conflict of Interests.**

15.1 A Director shall, forthwith after becoming aware of the fact that such Director is interested in a transaction entered into or to be entered into by the Company, disclose the interest to the Board.

15.2 For the purposes of Article 15.1, a disclosure to the Board to the effect that a Director is also a member, director, officer or trustee of another named company or other arrangement and is to be regarded as interested in any transaction which may, after the date of the disclosure, be entered into between the Company and that other company or person, is a sufficient disclosure of interest in relation to that transaction.

15.3 A disclosure made pursuant to Article 15.1 shall be made or brought to the attention of every Director on the Board, provided that a disclosure shall be deemed to have been so made if it is made at the meeting of the Directors at which the transaction was first considered or, if the Director in question was not at the date of that meeting interested in the transaction or aware that such Director was so interested, at the first meeting of the Directors held after the Director became so aware or so interested (as the case may be).

15.4 Subject to Articles 15.1 to 15.3, a Director who is interested in a transaction entered into or to be entered into by the Company may:

15.4.1 vote on a matter relating to the transaction;

15.4.2 attend a meeting of the Board at which a matter relating to the transaction arises and be included among the Directors present at the meeting for the purposes of a quorum; and

15.4.3 sign a document on behalf of the Company, or do any other thing in that person's capacity as a Director, that relates to the transaction.

15.5 Provided that a Director has disclosed any interest in accordance with the Act and the Articles, a Director, notwithstanding his office:

15.5.1 may be a party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or in which the Company is otherwise interested;

15.5.2 may be a director or other officer of, or employed by, or a party to any transaction or arrangement with, or otherwise interested in, any body corporate promoted by the Company or in which the Company is otherwise interested; and

15.5.3 shall not by reason of his office, be accountable to the Company for any benefit which such Director derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be avoided on the ground of any such interest or benefit.

## **16. Indemnification.**

16.1 The Company may indemnify against all expenses, including legal fees, and against all judgments, fines and amounts paid in settlement and reasonably incurred in connection with legal, administrative or investigative proceedings any person who:

16.1.1 is or was a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending or completed proceedings, whether civil, criminal, administrative or investigative, by reason of the fact that the person is or was a Director; or

16.1.2 is or was, at the request of the Company, serving as a director of, or in any other capacity is or was acting for, another body corporate or a partnership, joint venture, trust or other enterprise.

16.2 The indemnity in Article 16.1 only applies if the person acted honestly and in good faith with a view to the best interests of the Company and, in the case of criminal proceedings, the person had no reasonable cause to believe that the conduct of such person was unlawful.

16.3 The decision of the Directors as to whether the person acted honestly and in good faith and with a view to the best interests of the Company and as to whether the person had no reasonable cause to believe that such person's conduct was unlawful is, in the absence of fraud, sufficient for the purposes of the Articles unless a question of law is involved.

16.4 The termination of any proceedings by any judgment, order, settlement or conviction does not, by itself, create a presumption that the person did not act honestly and in good faith and with a view to the best interests of the Company or that the person had reasonable cause to believe that the conduct of such person was unlawful.

16.5 Expenses, including legal fees, incurred by a Director or a former Director in defending any legal, administrative or investigative proceedings may be paid by the Company in advance of the final disposal of such proceedings upon receipt of an undertaking given by or on behalf of the Director or former Director to repay the amount if it shall ultimately be determined that the Director or former Director is not entitled to be indemnified by the Company in accordance with Article 16.1.

16.6 The indemnification and advancement of expenses provided by or granted pursuant to this Article is not exclusive of any other rights to which the person seeking indemnification or advancement of expenses may be entitled under any agreement, resolution of the Shareholders, resolution of the Directors or otherwise, both as to acting in the person's official capacity and as to acting in another capacity while serving as a Director.

16.7 If a person referred to in Article 16.1 has been successful in defence of any proceedings referred to in Article 16.1, that person is entitled to be indemnified against all expenses, including legal fees, and against all judgments, fines and amounts paid in settlement and reasonably incurred by such person in connection with the proceedings.

16.8 The Company may purchase and maintain insurance in relation to any person who is or was a Director, officer or liquidator of the Company, or who at the request of the Company is or was serving as a director, officer or liquidator of, or in any other capacity is or was acting for, another body corporate or a partnership, joint venture, trust or other enterprise, against any liability asserted against that person and incurred by that person in that capacity, whether or not the Company has or would have had the power to indemnify the person against the liability as provided in the Articles.

## **17. Records.**

17.1 The Company shall keep the following documents at the office of its registered agent:

17.1.1 copies of the Memorandum and the Articles;

17.1.2 the Register of Members, or a copy of the register of members;

17.1.3 the register of Directors, or a copy of the register of Directors;

17.1.4 the register of charges, or a copy of the register of charges;

17.1.5 copies of all notices and other documents filed by the Company with the Registrar in the previous 6 years;

17.1.6 any accounting records that it is required to keep under the Act; and

17.1.7 if either the Register of Members or register of Directors does not show a person's residential address, a separate record of such person's residential address.



17.2 Unless the Board determines otherwise, the Company shall keep the original Register of Members and original register of Directors at the office of its registered agent.

17.3 If the Company maintains only a copy of the Register of Members or a copy of the register of Directors at the office of its registered agent, it shall:

17.3.1 provide the registered agent with a written record of the physical address of the place or places (which must be in the Isle of Man) at which the original Register of Members or the original register of Directors is kept; and

17.3.2 within 14 days of any change to either register, notify the registered agent in writing of the change.

17.4 The Company shall keep the following records at the office of its registered agent or at such other place or places within the Isle of Man, as the Directors may determine:

17.4.1 minutes of Shareholders' meetings and resolutions of the Shareholders or of any Class of Shareholders; and

17.4.2 minutes of Board meetings and resolutions of the Directors and committees of Directors.

17.5 If the records referred to in Article 17.4 are not kept at the office of the Company's registered agent, the Company shall:

17.5.1 provide the registered agent with a written record of the physical address of the place or places at which such records are kept; and

17.5.2 if the place at which any such records are kept is changed, provide the registered agent with the physical address of the new location of the records within 14 days of the change of location.

17.6 The records kept by the Company under this Article shall be in written form or either wholly or partly as electronic records complying with the requirements of the Electronic Transactions Act 2000.

**18. Register of Charges.** The Company shall maintain at the office of its registered agent a register of charges in which there shall be entered the following particulars regarding each mortgage, charge and other encumbrance created by the Company over any property of the Company:

18.1 the date of creation of the charge or, if the charge is a charge existing on property acquired by the Company, the date on which the property was acquired;

18.2 a short description of the liability secured by the charge;

18.3 a short description of the property charged;

18.4 the name and address of the chargee;

18.5 if there is a trustee for the security, the name and address of such trustee;

18.6 details of any prohibition or restriction contained in the instrument creating the charge on the power of the Company to create any future charge ranking in priority to or equally with the charge;

18.7 any variation in the terms of the charge; and

18.8 if any charge ceases to affect the property of the Company.

**19. Seal.** A Seal may be adopted by the Company by resolution of the Directors. The Directors shall provide for the safe custody of the Seal and for an imprint of it to be kept at the office of its registered agent. The Seal, when affixed to any written instrument, shall be witnessed and attested to by the signature of any one Director or other person so authorised from time to time by the Directors.

## **20. Accounts and Audit.**

20.1 The Company shall keep reliable accounting records which correctly explain the Company's transactions, enable the financial position of the Company to be determined with reasonable accuracy at any time and allow financial statements to be prepared.

20.2 The Company may by resolution of the Shareholders call for the Board to prepare financial statements. Such financial statements shall comprise a statement recording the assets and liabilities of the Company and a statement recording the receipts, payments and other financial transactions undertaken by the Company together with such notes as may be necessary for a reasonable understanding of such statements.

20.3 The Company may by resolution of the Shareholders call for the financial statements to be examined by an auditor. Articles 20.4 to 20.8 only apply where the Shareholders have resolved that they shall so apply.

20.4 The first auditor shall be appointed by resolution of the Directors. Subsequent auditors shall be appointed by resolution of the Shareholders or by resolution of the Directors. An auditor may be removed by resolution of the Shareholders.

20.5 The auditor may be a Shareholder, but no Director or other officer shall be eligible to be an auditor of the Company during their continuance in office.

20.6 The remuneration of the auditor of the Company may be fixed by resolution of the Directors.

20.7 The auditor shall examine the financial statements and shall state in a written report whether or not:

20.7.1 in the opinion of the auditor, the financial statements give a true and fair view respectively of the receipts, payments and other transactions undertaken by the Company for the period covered by the financial statements, and of the assets and liabilities of the Company at the end of that period; and

20.7.2 all the information and explanations required by the auditor have been obtained.

20.8 Every auditor shall have a right of access at all times to the accounting records and vouchers of the Company and shall be entitled to require from the Directors and officers of the Company such information and explanations as such auditor thinks necessary for the performance of the auditor's duties.

#### **21. Notices.**

21.1 Any notice, information or written statement to be given by the Company to Shareholders may be given by personal service, or by mail addressed to each Shareholder at the address shown in the register of members or by other written notice, including, for the avoidance of doubt, electronic mail.

21.2 Proof that an envelope containing such notice, information or written statement was properly addressed, pre-paid and posted shall be conclusive evidence that it was given by mail and such notice, information or written statement shall be deemed to be given at the expiration of 48 hours after the envelope containing it was posted. Any notice given by electronic mail shall be deemed to have been received upon receipt by the party sending the same of an acknowledgement of receipt.

21.3 Any summons, notice, order, document, process, information or written statement to be served on the Company may be served by leaving it with, or by sending it by registered mail to, the registered office or registered agent of the Company.

21.4 Service of any summons, notice, order, document, process, information or written statement to be served on the Company may be proved by showing that the summons, notice, order, document, process, information or written statement was delivered to the registered office or the registered agent of the Company or that it was mailed in such time as to admit to its being delivered to the registered office or the registered agent of the Company in the normal course of delivery within the period prescribed for service and was correctly addressed and the postage was prepaid.

**22. Discontinuance.** The Company may apply to the Registrar for consent to be continued in a country or territory outside the Isle of Man (other than the United Kingdom) in accordance with section 167 of the Act.

**23. Re-registration.** The Company may apply to the Registrar under section 143 of the Act to re-register as a company of another type specified in section 1 of the Act. The Company may only re-register as a company limited by guarantee or an unlimited company without shares if, upon reregistration, it shall have no Shares in issue.

**24. Merger or Consolidation.** The Company may merge or consolidate with other companies in accordance with section 153 of the Act.

**25. Arrangements.** The Company may make arrangements in accordance with section 157 of the Act.

#### **26. Voluntary Winding Up.**

26.1 The Company may by a resolution of the Shareholders resolve that the Company be wound up voluntarily.

26.2 If the Company is being wound up, the liquidator may, with the sanction of a resolution of the Shareholders, divide among the Shareholders in specie the whole or any part of the assets of the Company and may, for that purpose, value any assets and determine how the division shall be carried out as between the Shareholders or the shareholders of different Classes. The liquidator may, with the sanction of a resolution of the Shareholders, vest the whole or any part of the assets in trustees upon such trusts for the benefit of the Shareholders as the liquidator with the like sanction determines, but no Shareholder shall be compelled to accept any assets upon which there is a liability.

**27. Amendment of the Memorandum or Articles.** Subject to the provisions of Article 7.7.2, the Company may amend the Memorandum or the Articles by resolution of the Shareholders.

**28. Applicable law.** The Company is governed by the Luxembourg law dated August 10, 1915 as amended, with regard to the principal establishment and central administration of the Company. The Company is formed for an unlimited period of time.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the current directors, and to appoint the following persons as directors of the Company for an unlimited period:

- Mr. Yves BARTHELIS, manager, born on October 10, 1973 in Luxembourg residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Mrs. Anita LYSE, manager, born on October 4, 1976 in Oslo (Norway) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr. Bruno BAGNOULS, manager, born on May 9, 1971 in Nancy (France) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately 6.600.-Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the parties' request, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois décembre, par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CCP III UK Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.971;

étant l'associé unique (l'«Associé unique») de Cuprum GP Limited, société à responsabilité limitée régie par les lois l'Île de Man, dont le siège social est établi à Fort Anne, Douglas, IM1 5PD, dûment immatriculée auprès des autorités compétentes de l'île de Man sous le numéro 007042V (la «Société»);

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé .

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit; à savoir:

I. que cent pour cent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée, laquelle est dès lors valablement constituée et peut valablement statuer sur les points figurant à son ordre du jour, dont la teneur est donnée ci-après;

II. qu'en vertu d'une résolution du conseil de gérance de la Société, valablement adoptée le 16 décembre 2011, la Société a décidé de transférer son établissement principal et son administration centrale (mais pas son siège social) de l'Île de Man au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date du présent acte;

III. qu'il résulte du bilan de la Société qu'à compter du 30 septembre 2011, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social (prime d'émission éventuelle incluse) de la Société, qu'une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

IV. que, par ailleurs, au vu d'un certificat daté du 16 décembre 2011, émis par la gérance de la Société, il résulte notamment que la valeur nette de la Société est estimée à dix millions cinq cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatre livres sterling (GBP 10.554.584,-) et que depuis la date du bilan jusqu'à ce jour aucun changement notable n'est intervenu dans l'activité et les opérations de la Société qui aurait eu pour effet de rendre sensiblement inexacts les états financiers du 30 septembre 2011 de sorte qu'ils ne reflèteraient pas une vision réelle et correcte de la situation de la Société à la date des présentes. Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, une copie dudit certificat restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

V. que l'ordre du jour de l'assemblée s'établit comme suit:

1. Transfert de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société (mais pas de son siège social) de l'Île de Man au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat;

2. Approbation du bilan d'ouverture de la Société en tant que société de droit luxembourgeois;

3. Implantation de l'établissement principal et de l'administration centrale (mais pas du siège social) au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. (i) Constatation que la Société reste domiciliée à l'Île de Man, qu'elle demeure, partant, une société de droit mannois valablement régie par les lois de l'Île de Man, qu'elle possède un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg et que, en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et modifications ultérieures, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise (ii) Approbation que la Société exercera ses activités au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et qu'elle modifiera ses statuts à cet effet.

5. Acceptation de la démission des membres actuels du conseil d'administration; nomination d'Yves Barthels, Anita Lyse et Bruno Bagnouls en qualité de membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

#### *Première résolution*

L'Associé unique décide de transférer l'établissement principal et l'administration centrale de la Société (mais pas son siège statutaire) de l'Île de Man au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat à compter de la date du présent acte notarié;

### Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'approuver le bilan d'ouverture de la Société en tant que société de droit luxembourgeois tel qu'établi à la date du 30 septembre 2011.

### Troisième résolution

L'Associé unique décide d'implanter l'établissement principal et l'administration centrale de la Société (mais pas son siège statutaire) au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

### Quatrième résolution

L'Associé unique prend acte que (i) bien que la Société reste domiciliée à l'Île de Man et qu'elle demeure partant une société de droit mannois valablement régie par les lois de l'Île de Man, elle possède à présent un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg et que (ii) en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est assujettie partant aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé unique décide que la Société exercera ses activités aux Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et qu'elle procédera à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

ÎLE DE MAN

LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE 2006

("COMPANIES ACT 2006")

## STATUTS DE CUPRUM GP LIMITED

### 1. Définitions et Interprétation

1.1 Dans les présents Statuts, sauf en cas d'incohérence avec le sujet ou le contexte, les expressions et les mots suivants ont la signification qui est précisée ci-après:

1.1.1 «Loi» désigne la Loi sur les sociétés de 2006 [Companies Act 2006] ainsi que toutes modifications et remises en vigueur afférentes;

1.1.2 «Statuts» désigne les Statuts de la Société et ses modifications successives;

1.1.3 «Conseil» désigne le conseil de gérance;

1.1.4 «Président du Conseil» doit être interprété dans le sens de l'article 17.2;

1.1.5 «Classe», en référence aux Parts sociales, désigne une classe de Parts sociales ayant chacune les mêmes droits, privilèges, limitations et conditions;

1.1.6 «Gérant» désigne un gérant de la Société;

1.1.7 «Distribution» désigne, dans le cadre d'une distribution effectuée par la Société en faveur d'un Associé, le transfert direct ou indirect de tout actif autre que des Parts sociales à un Associé ou au profit de ce dernier ou encore la contraction d'une dette à l'égard ou en faveur d'un Associé en lien avec les parts sociales détenues par ce dernier, que ce soit par un achat d'actifs, par l'achat, le rachat ou l'acquisition de Parts sociales, un transfert ou une cession de créances ou quelque autre opération, et comprend un dividende.

1.1.8 «Acte constitutif» désigne l'acte constitutif de la Société et ses modifications successives;

1.1.9 «Parts sociales ordinaires» désigne des parts ordinaires du capital de la Société d'une valeur nominale de £ 1 chacune, assorties des droits précisés dans les Statuts;

1.1.10 «Personne» désigne toute personne y compris les personnes morales;

1.1.11 «Parts sociales rachetables» désigne les parts de capital social de la Société d'une valeur nominale de £ 1 chacune, assorties des droits définis aux Statuts;

1.1.12 «Registre des associés» a le sens qui lui est attribué à l'article 3.7;

1.1.13 «Registre des sociétés» désigne le Registre des sociétés institué en vertu de l'article 205 de la Loi;

1.1.14 «Sceau» désigne tout sceau ayant été valablement adopté pour faire office de sceau officiel de la Société;

1.1.15 «Part sociale» désigne, selon le contexte, une part sociale ordinaire ou rachetable émise par la Société; la forme plurielle «Parts sociales» fait quant à elle référence, selon le contexte, à l'ensemble des parts sociales ordinaires ou rachetables.

1.1.16 «Associé» désigne toute personne dont le nom figure au Registre des associés en tant que détenteur d'une ou plusieurs Parts sociales et toute personne figurant en tant que souscripteur dans l'Acte constitutif jusqu'à ce que son nom soit inscrit au Registre des associés;

1.1.17 «Test de solvabilité» désigne le test de solvabilité visé à l'article 49 (signification des termes «test de solvabilité» et «distribution») de la Loi, aux exigences duquel la société satisfait si elle est s'avère en mesure, dans le cadre de son activité, d'honorer ses dettes à leur échéance normale et si la valeur de son actif est supérieure à celle de son passif.

1.1.18 «Royaume-Uni» désigne le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

1.1.19 «Droits de vote» désigne l'ensemble des droits de vote pouvant être exercés par les Associés dans le cadre d'une résolution des Associés ou d'une résolution d'une classe d'Associés, en fonction des droits attachés aux parts sociales qu'ils détiennent.

1.1.20 «écrit», ou tout autre terme de même teneur, fait référence à toute information produite, envoyée, reçue ou stockée par des moyens électroniques, numériques, magnétiques, optiques, électromagnétiques, biométriques ou phonétiques, tels que l'échange de données informatisées, le courrier électronique, les télégrammes, les télex, les télécopies; l'expression «par écrit» devra être interprétée en ce sens.

1.2 Dans les Statuts, hormis lorsque le contexte suggère une lecture différente,

1.2.1 toute référence à:

(a) un«Article» doit être comprise comme une référence à un article des Statuts;

(a) un vote des Associés doit être comprise comme une référence à l'exercice des droits de vote attachés aux parts sociales détenues par les Associés;

1.2.2 les mots qui font référence à l'un ou l'autre au sexe incluent l'ensemble des genres, et ceux utilisés au singulier comprennent également le pluriel, et vice versa; et

1.2.3 les mots ou les phrases figurant dans les Statuts ont la même signification que dans la Loi, mais excluent tout changement de sens apporté ultérieurement et qui ne serait pas en vigueur à la date à laquelle les Statuts deviennent opposables à la Société.

1.3 Les titres et intitulés ne sont mentionnés que pour faciliter la lecture du document et ne doivent pas affecter l'interprétation des Statuts.

## **2. Dénomination – Siège Social - Objet social.**

2.1 Le nom de la Société est «Cuprum GP Limited» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par (i) les lois de l'Île de Man (Companies Act 2006) en ce qui concerne le siège social de la Société et (ii) les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) en ce qui concerne l'établissement principal et l'administration centrale de la Société.

2.2 Le siège social de la Société est établi à Fort Anne, Douglas IM1 5PD, Ile de Man, tandis que l'établissement principal et l'administration centrale de la Société sont établis au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.5 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.6 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **3. Parts sociales et Certificats de parts sociales.**

3.1 Tout Associé peut, à sa demande, obtenir un certificat représentant l'ensemble des Parts sociales d'une même Classe qu'il détient. Ce certificat est signé par un Gérant, un fondé de pouvoirs de la Société ou par toute autre personne dûment mandatée à cet effet par une résolution des Gérants ou est revêtu du Sceau de la Société; il mentionne le nombre de Parts sociales de cette Classe, détenu par l'associé en question. La signature ou le Sceau peuvent être des facsimilés.

3.2 Tout Associé recevant un certificat est tenu d'indemniser et de garantir la Société, les Gérants et les fondés de pouvoirs contre toute perte ou dette qu'elle ou ils pourraient encourir en raison de l'usage abusif ou frauduleux que quiconque se trouvant en possession dudit certificat pourrait faire de ce certificat ou de l'une de ses représentations. Lorsqu'un certificat de Parts sociales est endommagé, usé, perdu ou détruit, il peut être remplacé aux conditions éven-

tuellement prévues en matière de preuve, dédommagement et remboursement des frais supportés par la Société pour la recherche des preuves ainsi que les Gérants pourront l'établir (en l'absence d'indications de ces derniers, le remplacement s'effectuera à titre gracieux); en cas de détérioration ou d'usure excessive, les certificats pourront également être remplacés contre remise des anciens certificats.

3.3 Conformément aux dispositions statutaires, des Parts sociales peuvent être émises et des options d'achat peuvent être octroyées aux moments, aux personnes, aux conditions et pour toute contrepartie que les Gérants pourront déterminer.

3.4 Les Parts sociales peuvent être numérotées ou non numérotées.

3.5 La Société peut émettre des Parts sociales gratuites. La Société ne peut pas émettre de fractions de parts sociales.

3.6 Une Part sociale peut être émise en contrepartie d'un paiement sous quelque forme que ce soit, et notamment en numéraire, sous la forme de billets à ordre ou de toute autre obligation d'apport numéraire ou de biens, de biens immobiliers, de biens personnels (y compris les éléments de survaleur et le savoir-faire), de services rendus ou encore de contrats de services futurs; étant entendu qu'aucune Part sociale ne peut être émise autrement qu'en contrepartie de numéraire sauf résolution expresse des Gérants indiquant:

3.6.1 le montant à verser pour l'émission des Parts sociales;

3.6.2 la valeur numéraire réelle de l'apport non pécuniaire que le Conseil a raisonnablement déterminée pour l'émission des parts sociales; et

3.6.3 que, selon eux, la valeur numéraire réelle de l'apport non pécuniaire prévu en contrepartie de l'émission n'est pas inférieure au montant à verser pour l'émission des Parts sociales.

Toutes les Parts sociales doivent être entièrement libérées.

3.7 La Société doit tenir un registre (le «Registre des associés»), reprenant:

3.7.1 les noms et adresses professionnelles ou privées de tous les Associés, étant entendu que si l'adresse privée d'un associé ne figure pas dans ce registre, l'agent domiciliataire devra veiller à consigner séparément cette adresse.

3.7.2 le nombre de Parts sociales de chacune des Classes détenues par chaque Associé;

3.7.3 la date à laquelle le nom de chaque Associé a été consigné dans le Registre des associés; et

3.7.4 la date à laquelle toute personne a cessé d'être un Associé.

3.8 Le Registre des associés peut revêtir toutes les formes que les Gérants estimeront appropriées mais s'il est constitué sous forme magnétique, électronique ou toute autre forme de stockage de données, la Société doit pouvoir produire une preuve lisible de son contenu.

3.9 La Société peut payer une commission au taux ou pour le montant que les Gérants auront décidé à toute personne souscrivant ou convenant de souscrire, à titre pur et simple ou sous certaines conditions, des Parts sociales de la Société ou obtenant ou s'engageant à obtenir des souscriptions, avec ou sans conditions, de Parts sociales de la Société.

**4. Parts sociales.** Les droits et restrictions attachés aux parts sociales ordinaires et aux parts sociales rachetables s'établissent comme suit:

4.1 Parts sociales ordinaires

4.1.1 Revenu

Les Parts sociales ordinaires ne donnent droit à leurs détenteurs à aucune Distribution notamment sur les bénéfices de la Société; de telles Distributions doivent être déterminées par les Gérants.

4.1.2 Capital

Sans préjudice des droits de priorité attachés aux parts sociales rachetables, les parts sociales ordinaires donnent droit en cas de liquidation, et après apurement du passif de la société, au remboursement du montant payé en son temps pour l'acquisition des parts sociales ordinaires (prime d'émission éventuelle comprise).

4.1.3 Vote

Les parts sociales ordinaires et les parts sociales rachetables confèrent à leurs détenteurs le droit d'être avertis par convocation de la tenue de toute assemblée générale de la Société, d'y prendre part et d'y exercer leur droit de vote. Chaque part sociale donne droit à une voix pour toutes les matières relevant de la compétence exclusive des Associés.

4.2 Parts sociales rachetables

4.2.1 Revenu

Les Parts sociales ordinaires donnent droit à des Distributions, notamment sur les bénéfices de la Société; de telles Distributions doivent être déterminées par les Gérants et sont soumises au Test de solvabilité.

4.2.2 Capital

Les parts sociales rachetables confèrent, en cas de liquidation ou de remboursement de capital, à leurs détenteurs un traitement prioritaire par rapport aux autres classes de parts sociales; après apurement du passif de la Société, le capital payé en son temps pour l'acquisition des parts sociales rachetables leur sera remboursé en priorité (prime d'émission éventuelle comprise). Après remboursement des montants versés pour les parts sociales ordinaires, le solde actif restant de la Société sera réparti entre les détenteurs de parts sociales rachetables au prorata des parts détenues par chacun d'eux eux égard au nombre total de parts sociales rachetables qui ont été émises.



#### 4.2.4 Requalification

Lors d'une émission de parts sociales rachetables, les Gérants peuvent, à leur gré, affecter la totalité ou une partie quelconque de ces parts sociales rachetables à un type particulier de parts sociales et les requalifier, par la suite, en un autre type de parts sociales rachetables.

#### 4.2.5 Rachat

Sous réserve des dispositions de la Loi et des dispositions du présent article, les Gérants peuvent décider de procéder au rachat des parts sociales rachetables et des parts sociales rachetables d'un type particulier au sens de l'article 4.2.4. Les parts sociales rachetables ou les parts sociales rachetables appartenant à un type particulier au sens de l'article 4.2.4, doivent être rachetées par la Société au plus tard un mois après la date de la décision des Gérants de procéder au rachat de ces parts sociales remboursables par anticipation. La société peut procéder au rachat des parts sociales rachetables au prix fixé par les Gérants si ces derniers estiment raisonnablement que la Société sera en mesure de réussir le Test de solvabilité au terme de l'opération de rachat. Les parts sociales ayant fait l'objet d'un rachat doivent être immédiatement annulées après leur rachat.

#### 4.2.6 Autres droits

Les parts sociales rachetables ne confèrent aucun droit supplémentaire à leurs détenteurs en termes de participation aux bénéfices ou aux actifs de la Société.

4.3 La Société ne peut émettre que des parts sociales ordinaires ou des parts sociales rachetables.

4.4 Lorsqu'il existe plusieurs Classes de Parts sociales, les droits attachés à chacune de ces Classes peuvent être modifiés par une résolution des Associés détenteurs de ladite Classe, pour autant que le ou les Associés prenant cette résolution représentent au moins 75 pour cent des Droits de vote afférents.

4.5 Hormis les cas où les conditions d'émission le prévoient expressément, les droits conférés aux détenteurs de Parts sociales d'une Classe quelle qu'elle soit, ne sont pas censés varier du fait de la création ou de l'émission de Parts sociales de même rang (pari passu).

### 5. Modification de la composition du capital social.

5.1 La Société peut, sur décision de ses Gérants, modifier de quelque manière que ce soit son capital social et notamment la valeur nominale des Parts sociales qui le composent; elle peut notamment, sans préjudice de ce qui précède:

5.1.1 regrouper ou diviser l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales en un plus grand nombre de Parts sociales;

5.1.2 relibeller avec la même valeur nominale l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales dans toute autre devise que les Gérants jugeront appropriée; ou

5.1.3 subdiviser l'ensemble ou une partie de ces Parts sociales en un plus petit nombre de Parts sociales.

Le capital social de la société se monte à dix millions cinq cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatre livres sterling (GBP 10.554.584). Il est représenté par une (1) Part sociale ordinaire et dix millions cinq cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois Parts sociales rachetables d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

**6. Réduction du capital social.** Sous réserve des dispositions des présents Statuts, la société peut, par voie de résolution de ses Associés, réduire son capital social si le Conseil a des motifs raisonnables de croire que la Société réussira le Test de solvabilité une fois la réduction de capital opérée.

### 7. Cession de Parts sociales.

7.1 Les Parts sociales peuvent être cédées au moyen d'un instrument de cession signé par le cédant et, sauf lorsque la Part sociale est entièrement libérée, par le cessionnaire également. Cet instrument, qui reprend le nom et l'adresse du cessionnaire, doit être remis à l'agent domiciliataire de la Société ou à toute autre personne que les Gérants pourront désigner pour veiller aux formalités d'enregistrement. Les Gérants ne sont pas tenus d'exiger une preuve du titre de propriété du cédant ou de son droit à céder les parts sociales lorsque la cession envisagée concerne une hypothèque, une sûreté ou un nantissement (une «Sûreté») sur des Parts sociales de la Société et qu'elle s'effectue entre un Associé légal et/ou bénéficiaire de la Société et un bâilleur de fonds, un security trustee (fiduciaire en charge des sûretés), un security agent (agent des sûretés) ou toute autre partie garantie impliquée dans le financement accordé ou à accorder à la Société ou à un autre membre du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

7.2 La Société doit, dès réception d'un instrument de cession conforme aux dispositions de l'article 10.1, inscrire le nom du cessionnaire dans le Registre des associés à moins que le Conseil ne décide de refuser ou de reporter l'inscription de la cession pour les raisons qui seront précisées dans une résolution des Gérants.

7.3 Le Conseil ne peut refuser ou retarder une cession de Parts sociales que si le cédant n'a pas entièrement acquitté le montant dû pour cette Part sociale. Pour être parfaitement clair, lorsque des Parts sociales sont grevées d'une hypothèque, d'une sûreté ou de toute autre garantie de même teneur constituant une Sûreté en faveur d'une partie garantie, les Gérants ne peuvent pas refuser l'inscription d'une cession de Parts sociales en faveur, ou de la part, de la partie garantie (même lorsque cette cession s'opère en faveur d'un ou plusieurs mandataires de la partie garantie) y compris dans le cadre de l'exercice d'un pouvoir de vente par la partie garantie titulaire de la Sûreté.

7.4 La cession d'une Part sociale prend effet dès que le nom du cessionnaire est inscrit au Registre des associés.



7.5 Lorsque le Conseil est persuadé qu'un instrument de cession de Parts sociales a bien été signé mais que ce document a été perdu ou détruit, il peut, par voie de résolution de ses membres, décider:

7.5.1 d'accepter toute preuve de cession qu'il estimera appropriée; et

7.5.2 que le nom du cessionnaire soit inscrit dans le Registre des associés nonobstant l'absence de l'instrument de cession proprement dit.

7.6 Toute personne venant à détenir un droit sur une Part sociale à la suite du décès ou de la faillite d'un Associé peut, dès que la preuve raisonnable demandée par le Conseil est produite, choisir d'être inscrite en tant que détentrice de cette Part sociale moyennant communication écrite en ce sens à la Société ou de faire inscrire une autre personne en tant que cessionnaire de la Part sociale par exécution d'un instrument de cession même si cette personne n'a pas la qualité d'Associé au moment de la cession. Tout instrument de cession doit être conforme aux dispositions de l'article 10.1.

7.7 Lorsqu'un Associé a constitué une Sûreté sur les Parts sociales qu'il détient, les dispositions suivantes s'appliquent à l'exclusion de toute autre disposition contraire figurant dans les présents statuts:

7.7.1 même si aucun Associé n'en formule la demande, la Société doit procéder d'office à l'émission de certificats pour toutes les Parts sociales de chaque Classe détenues par l'Associé;

7.7.2 la Société et les Gérants ne sont pas habilités à accomplir les actes énumérés ci-dessous sans une résolution unanime des Associés approuvant et autorisant l'acte en question:

- (i) apporter une quelconque modification à l'Acte constitutif ou aux Statuts de la Société;
- (ii) procéder à des émissions de Parts sociales ou accorder des options d'achat sur les Parts sociales;
- (iii) autoriser et opérer tout type de Distribution en faveur d'un Associé;
- (iv) procéder à une réduction du capital social de quelque manière que ce soit ou encore acheter, racheter ou, de manière générale, acquérir des Parts sociales;
- (v) réimmatriculer la Société sous une autre forme au sens de la Loi;
- (vi) participer à des opérations de fusion par absorption, de fusion par création ou d'entente au sens de la Loi; ou
- (viii) prendre des décisions ou accomplir des démarches en vue de poursuivre l'activité de la Société dans une autre juridiction.

## **8. Distributions.**

8.1 Sous réserve des dispositions prévues aux présents Statuts, le Conseil peut, moyennant une résolution des Gérants, autoriser la Société à procéder à une Distribution en faveur des Associés à la date et pour le montant que le Conseil juge appropriés s'il estime raisonnablement fondé de croire que la Société remplira les conditions du Test de Solvabilité au terme de la Distribution.

8.2 Lorsqu'une Distribution a été effectuée en faveur d'un Associé et que la Société n'a pas réussi le Test de solvabilité directement au terme de cette Distribution, la Société peut, conformément à l'article 51 de la Loi, récupérer la Distribution (ou sa contre-valeur) en demandant à l'Associé de la rendre.

8.3 Si plusieurs personnes sont inscrites en tant que co-détenteurs de Parts sociales, chacune de ces personnes peut valablement donner quittance pour toute Distribution.

## **9. Distributions par voie de dividendes.**

9.1 Sous réserve des dispositions prévues aux présents Statuts, la Société peut, par une résolution des Gérants, déclarer et procéder à une Distribution par voie de dividendes à la date et pour le montant que le Conseil juge appropriés s'il estime raisonnablement fondé de croire que la Société réussira le Test de Solvabilité au terme de la Distribution.

9.2 Les dividendes peuvent être payés en numéraire, en parts sociales ou sous forme d'autres biens.

9.3 Toute déclaration de dividende doit être notifiée par écrit à chaque Associé ayant droit au dividende déclaré comme prévu à l'article 24.1 et tous les dividendes non réclamés 3 ans après avoir été déclarés seront confisqués, par résolution des Gérants, au profit de la Société.

9.4 Les dividendes ne porteront pas d'intérêts payables par la Société.

9.5 Toute somme versée par la Société à un Associé pour acquérir, par achat ou rachat, des Parts sociales au sens de l'article 4 ne constitue pas un dividende aux fins des dispositions du présent Article 12 mais doit être considérée comme un remboursement de capital.

## **10. Assemblées et Approbations des associés.**

10.1 Le Conseil peut convoquer les assemblées des Associés ou de certaines Classes d'associés aux heures et lieux situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et de la manière qu'il estime les plus appropriés.

10.2 Pour convoquer une assemblée des associés ou d'une classe d'associés, le Conseil doit adresser une convocation écrite à l'Associé ou aux Associés pouvant exercer 10 pour cent ou plus des droits de vote sur les points qui font l'objet de la convocation de l'assemblée.

10.3 Lorsqu'il convoque une assemblée des Associés ou d'une Classe d'associés, le Conseil doit donner un préavis d'au moins 14 jours aux Associés dont les noms figurent au Registre des associés de la Société à la date à laquelle le préavis est donné et qui sont habilités à voter à l'assemblée.

10.4 Le Conseil peut fixer comme date de référence pour déterminer les Associés ayant droit de voter à l'assemblée, la date d'envoi de l'avis de convocation ou toute autre date précisée dans l'avis de convocation, cette date ne pouvant être antérieure à la date de l'avis de convocation.

10.5 Un Associé peut se faire représenter à une assemblée des Associés ou d'une Classe d'associés par un mandataire qui peut s'exprimer et voter au nom de l'Associé.

10.6 La procuration doit être produite au lieu désigné pour la l'assemblée avant la tenue de l'assemblée pour laquelle la personne nommée dans la procuration doit voter. L'avis de convocation peut également indiquer une combinaison supplémentaire ou alternative de lieu et d'heure pour la présentation de la procuration.

10.7 La procuration doit avoir en substance la forme indiquée ci-dessous ou toute autre forme que le président de l'assemblée juge acceptable pour attester de l'intention de l'Associé de nommer le mandataire.

[ RAISON SOCIALE]

PAR LA PRÉSENTE, je/nous soussigné(s), Associé(s) de la Société susnommée, DONNE/DONNONS POUVOIR à [ ] demeurant à [ ] ou, en cas d'empêchement, à [ ] demeurant à [ ] à l'effet de parler et de voter en mon/notre nom à l'assemblée des associés qui se tiendra le [jour] [mois] et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

(Insérer ici toute restriction éventuelle du droit de vote)

Signé le [jour] [mois] 20[ ]

L'Associé

10.8 Les dispositions suivantes s'appliquent en cas de co-détention de Parts sociales:

10.8.1 chacun des co-détenteurs peut assister en personne à une assemblée des Associés ou y être représenté par un mandataire, et il peut s'exprimer en tant qu'Associé;

10.8.2 si un seul des co-détenteurs est présent en personne ou est représenté par un mandataire, il peut voter au nom de tous les co-détenteurs; et

10.8.3 si deux co-détenteurs ou plus sont présents en personne ou sont représentés par un mandataire, ils doivent voter d'une seule voix.

10.9 Un Associé est considéré comme étant personnellement présent à une assemblée des Associés ou à une assemblée d'une Classe d'Associés s'il y prend part par téléphone ou par tout autre moyen électronique et si tous les Associés prenant part à l'assemblée sont en mesure de communiquer les uns avec les autres, étant entendu qu'aucun Associé se trouvant physiquement sur le territoire du Royaume-Uni (ou si l'Associé en question est une personne morale, son représentant légal) ne pourra prendre part à l'assemblée et que le cas échéant les délibérations de l'assemblée seront invalidées.

10.10 Une assemblée des Associés ou d'une Classe d'Associés est valablement constituée si, au début de l'assemblée, sont présents en personne (si l'Associé est une personne physique) ou représentés par un représentant dûment mandaté (si l'Associé est une personne morale) ou par un mandataire (dans les deux cas) un ou plusieurs Associés détenant au moins 10 pour cent des Droits de vote pouvant être exercés à l'assemblée. Le quorum peut être constitué d'un seul Associé présent en personne (si l'Associé est une personne physique) ou représenté par un représentant dûment habilité (si l'Associé est une personne morale) ou encore par un mandataire (dans les deux cas), auquel cas cette personne sera habilitée à adopter une résolution des Associés ou d'une Classe d'associés; tout certificat signé par cette personne accompagné, si cette personne est un mandataire, d'une copie de la procuration, constituera une résolution des Associés en bonne et due forme.

10.11 Si dans les deux heures qui suivent l'heure prévue pour commencer l'assemblée, le quorum n'est pas atteint, l'assemblée, si elle a été convoquée à la demande des Associés, sera dissoute; dans tous les autres cas, elle sera ajournée au jour ouvrable suivant dans la juridiction dans laquelle l'assemblée devait être tenue, à la même heure et au même lieu ou à toute autre heure et tout autre lieu que le Conseil fixera; si lors de la reprise, sont présents – dans l'heure qui suit l'heure prévue pour le début de l'assemblée – en personne (si l'Associé est une personne physique) ou représentés par un représentant dûment mandaté (si l'Associé est une personne morale) ou par un mandataire (dans les deux cas) un ou plusieurs Associés détenant au moins 10 pour cent des Droits de vote pouvant être exercés à l'assemblée, les personnes présentes constitueront ainsi le quorum; dans le cas contraire, l'assemblée sera dissoute.

10.12 Le Président du Conseil préside toutes les assemblées des Associés ou d'une Classe d'associés en tant que président de l'assemblée. S'il n'y a pas de Président du Conseil ou si le Président du Conseil n'est pas présent à l'assemblée, les Associés présents éliront un président en leur sein. Si les Associés ne sont pas en mesure, pour quelque raison que ce soit, de désigner un président alors l'assemblée sera présidée par l'Associé disposant du plus grand nombre de Droits de vote qui assiste en personne à l'assemblée (si l'Associé est une personne physique) ou est représentée par un représentant dûment mandaté (si l'Associé est une personne morale) ou par un mandataire (dans les deux cas), faute de quoi l'assemblée sera présidée par l'Associé inscrit depuis le plus longtemps dans le Registre des associés (s'il s'agit d'une personne physique) qui assiste en personne à l'assemblée ou est représenté par un représentant dûment mandaté (s'il s'agit d'une personne morale) ou par un mandataire (dans les deux cas).

10.13 Le président peut, avec l'accord de l'assemblée, ajourner une assemblée d'une date à une autre et d'un lieu à un autre au Luxembourg, mais seuls les points qui n'ont pas pu être traités de manière exhaustive au moment de l'ajournement seront délibérés lors de la reprise.

10.14 Hormis disposition contraire de la Loi, de l'Acte constitutif ou des Statuts, l'exercice par les Associés ou par une Classe d'associés d'un pouvoir conféré en vertu de la Loi, de l'Acte constitutif ou des Statuts, devra l'être au moyen:

10.14.1 d'une résolution adoptée lors d'une assemblée des Associés ou d'une Classe d'associés;

10.14.2 d'une résolution écrite des Associés ou d'une Classe d'associés.

10.15 Hormis les cas où la Loi, l'Acte constitutif ou les Statuts prévoient une majorité plus élevée, une résolution des Associés ou d'une Classe d'associés doit, pour être valablement adoptée lors d'une assemblée de ces mêmes Associés, être approuvée par un ou plusieurs Associés détenant plus de 50 pour cent des Droits de vote pouvant être exercés dans le cadre de ces délibérations.

10.16 Le droit de chaque individu de s'exprimer au nom d'un Associé ayant la qualité de personne morale ou de le représenter sera régi par la loi de la juridiction et par les documents en vertu desquels la personne morale a été constituée ou desquels elle tire son existence. En cas de doute, le Conseil peut demander un conseil juridique à une personne qualifiée et, à moins qu'un tribunal compétent n'en décide autrement, le Conseil pourra se fier et agir en fonction du conseil reçu sans que sa responsabilité ne soit engagée à l'égard de tout Associé ou de la Société.

10.17 Lors de chaque assemblée des Associés, il appartient au président de décider, de la manière qu'il juge appropriée, si une proposition de résolution a été adoptée ou non; le résultat de sa décision sera annoncé à l'assemblée et consigné au procès-verbal de l'assemblée. Si le président a un doute quelconque quant au résultat d'un vote sur une proposition de résolution, il peut procéder à un décompte des voix exprimées sur cette résolution. Si le président ne procède pas au décompte des voix, chaque Associé présent en personne ou représenté par un mandataire, qui remet en cause la décision relative à une demande de décompte des voix pourra en faire la demande et le président sera tenu de procéder à un nouveau décompte. S'il est procédé à un décompte des voix lors d'une assemblée, le résultat sera annoncé à l'assemblée et consigné au procès-verbal de cette assemblée.

10.18 Tout Associé personne morale peut, par résolution de ses gérants ou d'un autre organe de gestion, autoriser toute personne qu'il juge apte à le représenter aux assemblées des Associés ou de Classes d'associés; la personne ainsi désignée pourra exercer pour le compte de l'Associé qu'elle représente les mêmes droits que ceux que cet Associé pourrait exercer en tant que personne physique.

10.19 Le président de toute assemblée au cours de laquelle un vote est exprimé par une personne agissant pour le compte d'un Associé personne morale peut demander la preuve, qu'il estime raisonnable d'exiger, susceptible d'attester du pouvoir de ce représentant à exercer les droits dudit Associé.

10.20 Les Gérants peuvent prendre part et s'exprimer aux assemblées des Associés et aux assemblées distinctes de Classes d'associés.

10.21 Toute disposition pouvant être prise par les Associés ou une Classe d'associés lors d'une assemblée peut également être prise par une résolution approuvée par écrit, sans communication préalable, par tous les Associés disposant des Droits de vote requis, étant entendu que toute résolution signée par un Associé (ou son représentant légal, si l'Associé en question est une personne morale) se trouvant physiquement sur le territoire du Royaume-Uni sera considérée comme nulle et non avenue. L'approbation peut être formalisée en plusieurs exemplaires, chaque exemplaire étant alors signé par un ou plusieurs Associés ou une ou plusieurs Classes d'associés.

## **11. Gérants.**

11.1 Les Gérants sont nommés par une résolution des Associés. Ils ne peuvent pas être nommés par une résolution des Gérants. Il faut que de manière permanente une majorité des Gérants de la Société résident au Luxembourg.

11.2 La Société est administrée par au moins deux Gérants. Il n'y a pas de nombre maximum de Gérants.

11.3 Chaque Gérant exerce son mandat pour la durée fixée, le cas échéant, dans la résolution des Associés ou la résolution des Gérants qui le nomme, ou jusqu'à la survenance du premier des événements suivants: décès, démission ou révocation ou encore jusqu'à ce que cette personne ne remplisse plus les conditions requises à l'article 93 de la Loi pour exercer son mandat de Gérant. Si aucune durée n'est indiquée, le Gérant reste en fonction pour une durée indéterminée jusqu'à la survenance du premier des événements suivants: décès, démission ou révocation ou jusqu'à ce que cette personne ne remplisse plus les conditions requises à l'article 93 de la Loi pour exercer son mandat de Gérant.

11.4 Un Gérant peut être révoqué:

11.5 par une résolution des Associés adoptée lors d'une assemblée des Associés convoquée spécialement pour cette révocation ou pour d'autres raisons dont la révocation du Gérant ou encore par une résolution écrite approuvée par un ou plusieurs Associés détenant au moins 75 pour cent des droits de vote afférents.

11.6 Pour démissionner, le Gérant doit notifier sa décision par écrit à la Société; la démission prend effet à compter de la date de réception de cette notification par la Société ou à toute date ultérieure indiquée dans la notification. Tout Gérant est automatiquement révoqué dès lors qu'il ne remplit plus les conditions prévues par la Loi pour exercer son mandat ou si, après sa nomination, il réside au Royaume-Uni ou dans une autre juridiction située en dehors du Luxembourg et que, de ce fait, la majorité des Gérants résident au Royaume-Uni ou dans une juridiction située en dehors du Luxembourg.

11.7 Un poste de Gérant devient vacant lorsqu'un Gérant démissionne, lorsqu'il est révoqué, lorsqu'il ne remplit plus les conditions prévues à l'article 93 de la Loi pour exercer son mandat, lorsqu'il décède ou met fin à son mandat avant le terme prévu.

11.8 La Société doit tenir un registre des Gérants, dans lequel sont indiqués:

11.8.1 les noms et adresses professionnelles ou privées des personnes exerçant un mandat de Gérant, étant entendu que si l'adresse privée d'un Gérant ne figure pas dans ce registre, l'agent domiciliaire de la Société devra veiller à consigner séparément cette adresse;

11.8.2 la date à laquelle chaque personne dont le nom figure au registre a été nommée Gérant de la Société; et

11.8.3 la date à laquelle chaque personne nommée Gérant a cessé d'être Gérant de la Société.

11.9 Le registre des Gérants peut être tenu dans les formes que les Gérants approuveront, mais s'il est constitué sous forme magnétique, électronique ou toute autre forme de stockage de données, la Société doit pouvoir produire une preuve lisible de son contenu.

11.10 Le Conseil peut, par voie de résolution des Gérants, fixer la rémunération des Gérants pour les services rendus à la Société à quelque titre que ce soit.

11.11 Les Gérants peuvent décider, par voie de résolution, de prendre en charge tous les frais justifiés, supportés par les Gérants dans l'exercice de leur mandat.

11.12 Les Gérants peuvent exercer leur mandat même s'ils ne détiennent pas de Parts sociales de la Société.

## **12. Pouvoirs des Gérants.**

12.1 Les activités et les affaires de la Société sont gérées et contrôlées de manière centrale par, ou sous la direction ou la supervision, des Gérants au Luxembourg. Le Conseil dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour administrer, diriger et superviser les activités et les affaires de la Société. Le Conseil peut prendre en charge tous les frais préalables à la constitution de la Société et en lien avec cette opération, et peut exercer tous les pouvoirs de la Société autres que ceux conférés aux Associés par la Loi, l'Acte constitutif ou les Statuts.

12.2 Chaque Gérant doit exercer ses pouvoirs à des fins honorables et ne doit pas agir ou accepter que la Société agisse d'une manière contraire à la Loi, à l'Acte constitutif et aux Statuts. Chaque Gérant, lorsqu'il exerce ses pouvoirs ou dans l'exercice de son mandat, doit agir en toute honnêteté et de bonne foi dans ce qu'il estime être le meilleur intérêt de la Société.

12.3 Tout Gérant ayant la qualité de personne morale peut mandater un individu quel qu'il soit, résidant au Luxembourg, afin qu'il le représente aux réunions du Conseil, aux réunions des comités de Gérants ou aux assemblées des Associés ou d'une Classe d'associés et qu'il puisse signer toute résolution ou décision nécessitant son accord.

12.4 En cas de vacance de poste au sein du Conseil, les Gérants restants sont habilités à agir.

12.5 Le Conseil peut, par voie de résolution de ses Gérants, décider d'exercer tous les pouvoirs de la Société pour contracter et garantir toutes dettes, toutes obligations et tous engagements de la Société ou de tiers.

12.6 Tous les chèques, billets à ordre, effets, lettres de change et autres instruments négociables et tous les reçus de sommes versées à la Société doivent être signés, tirés, acceptés, endossés ou exécutés, le cas échéant, dans les formes qui seront déterminées au cas par cas par les Gérants.

12.7 Tout contrat écrit, acte, instrument, procuration ou autre document peut être établi ou exécuté pour le compte de la Société par toute personne (y compris un Gérant) mandatée par les Gérants.

## **13. Délibérations des Gérants.**

13.1 Hormis disposition contraire de la Loi, de l'Acte constitutif ou des Statuts, l'exercice par les Gérants d'un pouvoir conféré en vertu de la Loi, de l'Acte constitutif ou des Statuts, doit faire l'objet d'une résolution adoptée lors d'une réunion, ou du consentement écrit, du Conseil ou d'un comité de Gérants au Luxembourg.

13.2 Sous réserve de toute disposition contraire prévue dans l'Acte constitutif ou les Statuts, les résolutions des Gérants sont adoptées à la majorité des Gérants présents lors de la réunion et exprimant un vote favorable (pour autant qu'ils soient habilités à le faire).

13.3 Sous réserve des dispositions statutaires, les Gérants peuvent régler leurs délibérations de la façon qu'ils estiment appropriée. L'administration centrale et le contrôle des activités de la Société doivent être localisés au Luxembourg et s'opérer au départ du territoire luxembourgeois.

13.4 Chacun des Gérants de la Société peut convoquer une réunion des Gérants en adressant un avis de convocation écrit à chacun des autres Gérants.

13.5 Les Gérants doivent être avertis dans des délais raisonnables de toute réunion les concernant, étant entendu que tout Gérant a le droit de renoncer à l'avis de convocation avant ou après la tenue de la réunion.

13.6 Le Conseil et les comités de Gérants peuvent se réunir aux heures, dans les formes et les lieux situés en territoire luxembourgeois, que les Gérants estimeront nécessaires ou appropriés. Toute décision prise ou toute résolution adoptée par les Gérants lors d'une réunion qui s'est tenue au Royaume-Uni ou en dehors du territoire luxembourgeois sera considérée comme nulle et non avenue.

13.7 Un Gérant est considéré comme étant présent à une réunion du Conseil ou à toute autre réunion de comité de Gérants s'il y prend part par téléphone ou tout autre moyen électronique et si tous les Gérants prenant part à la réunion sont en mesure de communiquer entre eux, étant entendu qu'aucun Gérant se trouvant physiquement sur le territoire

du Royaume-Uni (ou si le Gérant en question est une personne morale, son représentant légal) ne pourra prendre part à aucune réunion du Conseil et que le cas échéant, les délibérations prises au cours de ces réunions seront invalidées.

13.8 Un Gérant peut, par un instrument écrit, nommer un suppléant dont le lieu de résidence habituelle ne doit pas se trouver au Royaume-Uni ni dans une autre juridiction située en dehors du territoire luxembourgeois (sauf si l'auteur de la nomination y a sa résidence) et qui doit nécessairement être choisi parmi les autres Gérants. Le suppléant ainsi nommé est habilité à prendre part (selon les circonstances) aux réunions du Conseil et de tout autre comité de gérance en cas d'absence du Gérant qui l'a nommé et à voter ou approuver à la place de ce Gérant jusqu'à expiration ou cessation du mandat.

13.9 Le Conseil est valablement réuni et constitué à tout dessein si au début de la réunion, deux Gérants au moins sont présents en personne (s'il s'agit de personnes physiques) ou sont représentés par un représentant dûment mandaté (s'il s'agit de personnes morales) ou par un suppléant (dans les deux cas). Ainsi, lorsque la majorité des Gérants présents à une réunion (ou, dans le cas d'une personne juridique, son représentant légal) est résidente du Royaume-Uni ou d'une juridiction située en dehors du territoire luxembourgeois, les Gérants présents, quelque soit leur nombre, ne forment pas un quorum suffisant. À cet effet, les Gérants suppléants doivent être répertoriés comme des résidents de leur propre juridiction et ne pas apparaître comme des résidents de la juridiction du Gérant qu'ils remplacent.

13.10 Le Président du Conseil, lorsqu'il est présent, doit présider les réunions des Gérants. S'il n'y a pas de Président du Conseil ou si le Président du Conseil n'est pas présent, les Gérants présents choisissent en leur sein le président de la réunion.

13.11 L'exercice par les Gérants ou un comité de Gérants d'un pouvoir conféré en vertu de la Loi, de l'Acte constitutif ou des Statuts, doit faire l'objet d'une résolution adoptée lors d'une réunion des Gérants conformément aux conditions prévues à cet effet dans la Loi ou les Statuts. Les Gérants ne sont pas habilités à exercer un quelconque pouvoir qui leur aurait été conféré par une résolution écrite des Gérants, par ailleurs les dispositions de l'article 190 (3) de la Loi ne s'appliquent pas dans pareil cas.

13.12 Aucune résolution écrite n'est valable si, lors de sa signature, la majorité de ses signataires se trouvaient physiquement au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction située en dehors du territoire luxembourgeois; toute résolution écrite contraire aux dispositions du présent article sera considérée comme nulle et non avenue.

13.13 La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) Gérants.

#### **14. Fondés de pouvoirs, Agents et Mandataires.**

14.1 La Société peut, par voie de résolution de ses Associés ou de ses Gérants, transférer son siège social ou changer d'agent domiciliaire, mais ceux-ci doivent en toutes circonstances demeurer sur le territoire de l'Île de Man.

14.2 La Société peut, par voie de résolution de ses Gérants, nommer des fondés de pouvoirs de la Société à tout moment qu'elle jugera opportun ou utile. Parmi ceux-ci: un président du Conseil (le «Président du Conseil») qui devra nécessairement être un résident luxembourgeois, et tous les autres fondés de pouvoirs que la société jugera opportun ou utile de nommer au gré des circonstances. Une même personne peut occuper le poste de plusieurs fondés de pouvoirs.

14.3 Les fondés de pouvoirs exercent les fonctions qui leur sont attribuées lors de leur nomination, sous réserve des modifications qui pourraient intervenir par la suite par voie de résolution des Gérants. Le mandat du Président du Conseil comporte l'obligation de continuer à résider au Luxembourg.

14.4 La rémunération de tous les fondés de pouvoirs est fixée par le Conseil.

14.5 Les fondés de pouvoirs de la Société restent en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs, et tous les fondés de pouvoirs élus ou nommés par les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par résolution des Gérants. Tout mandat social vacant au sein de la Société peut être pourvu par Résolution des Gérants.

14.6 Le Conseil peut, par une résolution des Gérants, nommer toute personne, y compris un Gérant, en tant qu'agent de la Société. L'agent de la Société est investi de mêmes pouvoirs que les Gérants, y compris celui d'apposer le Sceau conformément aux dispositions prévues dans la résolution des Gérants qui lui confère son mandat, toutefois aucun agent ne peut être habilité à exercer les pouvoirs suivants du Conseil:

14.6.1 modifier l'Acte constitutif ou les Statuts de la Société;

14.6.2 transférer le siège social ou changer d'agent domiciliaire;

14.6.3 instituer des comités de Gérants;

14.6.4 déléguer des pouvoirs à un comité de Gérants;

14.6.5 nommer ou révoquer des Gérants;

14.6.6 nommer ou révoquer un agent au nom de la Société;

14.6.7 fixer les rémunérations des Gérants;

14.6.8 approuver un projet de fusion par absorption, de fusion par création ou d'entente;

14.6.9 produire une déclaration de solvabilité;

14.6.10 établir si à l'issue d'une Distribution, la Société sera en mesure de satisfaire aux conditions du Test de solvabilité;  
ou

14.6.11 autoriser la Société à poursuivre ses activités en tant que société régie par les lois d'une autre juridiction que l'Île de Man.

14.7 La Résolution des Gérants désignant un agent peut autoriser l'agent à nommer un ou plusieurs suppléants ou déléguer l'exercice d'une partie ou de tous les pouvoirs conférés à l'agent par la Société. Les Gérants peuvent révoquer un agent nommé par la Société et peuvent révoquer ou modifier un pouvoir qui lui a été conféré.

14.8 La Société peut, au moyen d'un instrument écrit conformément à l'article 86 de la Loi, nommer des mandataires chargés de missions d'ordre général ou plus spécifique.

### **15. Conflits d'intérêts.**

15.1 Un Gérant doit, dès qu'il a connaissance du fait qu'il a un intérêt dans une transaction conclue ou en passe d'être conclue par la Société, porter cet intérêt à la connaissance du Conseil.

15.2 Aux fins de l'article 18.1, toute déclaration faite au Conseil visant à rendre public le fait qu'un Gérant est un actionnaire, gérant, fondé de pouvoirs ou fiduciaire d'une autre société ou toute autre accord, qu'il est considéré comme ayant un intérêt dans toute transaction susceptible d'être conclue, après la date de la déclaration, entre la Société et cette société ou personne, est une communication suffisante permettant de rendre compte de l'intérêt particulier existant dans cette transaction.

15.3 Lorsqu'une communication a déjà été faite à la réunion des Gérants à laquelle la transaction a été envisagée pour la première fois ou si le Gérant en question n'avait pas d'intérêt dans la transaction à la date de cette réunion ou qu'il n'en avait pas conscience, une communication au sens de l'article 18.1 doit être faite ou portée à l'attention de chaque Gérant au sein du Conseil lors de la première réunion des Gérants après que le Gérant en question a pris conscience du fait ou que son intérêt est apparu.

15.4 Sous réserve des dispositions des articles 18.1 à 18.3, tout Gérant ayant un intérêt quelconque dans une transaction conclue ou en passe d'être conclue avec la Société peut:

15.4.1 voter sur un point en relation avec cette transaction;

15.4.2 prendre part à une réunion du Conseil à laquelle un point en rapport avec cette transaction est à l'ordre du jour et être compté au nombre des Gérants présents à la réunion dans le calcul du quorum; et

15.4.3 signer un document au nom de la Société ou accomplir toute autre démarche en sa qualité de Gérant en rapport avec cette transaction.

15.5 Lorsqu'un Gérant a fait part de l'existence d'un intérêt personnel au sens de la Loi et des Statuts, ce Gérant, nonobstant son mandat:

15.5.1 peut être partie prenante, ou avoir un intérêt quelconque, dans toute transaction et tout accord avec la Société ou dans lesquels la Société a un intérêt;

15.5.2 peut être administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de toute personne morale soutenue par la Société ou dans laquelle la Société détient des intérêts, ou être partie prenante dans toute transaction ou accord avec cette même entité ou y avoir un intérêt quelconque; et

15.5.3 n'aura, du fait de son mandat, aucun compte à rendre à la Société pour tout bénéfice qu'il tirerait de son mandat ou de son travail, ainsi que de toute transaction ou accord ou de tout intérêt dans cette entité, de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'abstenir de telles transactions ou de tels accords en raison de l'existence de ces intérêts et de ces bénéfices.

### **16. Indemnisation.**

16.1 La Société peut indemniser contre toutes dépenses, y compris les frais de justice, et contre tous jugements, amendes et montants payés et raisonnablement encourus en relation avec toute procédure juridique, administrative ou d'investigation, toute personne qui:

16.1.1 est ou a été partie prenante ou est susceptible d'être partie prenante dans une procédure imminente, en cours ou close, qu'elle soit d'ordre civil, pénal, administratif ou d'investigation, du fait que cette personne est ou a été un Gérant de la Société; ou

16.1.2 est ou a été, à la demande de la Société, Gérant de, ou agit ou a agi en quelque autre qualité que ce soit, pour une autre société ou une association de personnes, entreprise commune, fiducie ou autre entreprise.

16.2 L'indemnisation visée à l'article 19.1 ne s'applique que si la personne a agi honnêtement et de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société et, dans le cas d'une procédure pénale, si la personne n'a aucune raison de croire qu'elle a agi en violation de la loi.

16.3 La décision des Gérants quant à savoir si la personne a agi honnêtement et de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société et quant à savoir si la personne n'a aucune raison de croire qu'elle a agi en violation de la loi est, en l'absence de fraude, suffisante pour les besoins des Statuts, à moins qu'une question de droit ne soit soulevée.

16.4 Le jugement, l'ordonnance, la transaction, la condamnation ou l'abandon des poursuites mettant fin à une procédure judiciaire ne constituent pas en soi une présomption que la personne n'a pas agi honnêtement et de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société ou que la personne avait une bonne raison de croire qu'elle a agi en violation de la loi.



16.5 Les dépenses, y compris les frais d'avocat, supportées par un Gérant ou un ancien Gérant de la Société pour se défendre dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou d'investigation, peuvent être prises en charge à titre d'avance par la Société moyennant engagement du Gérant ou de l'ancien Gérant à rembourser les sommes avancées s'il s'avérait en dernier ressort que le Gérant ou l'ancien Gérant de la Société n'a pas droit d'être indemnisé par la Société conformément à l'article 19.1.

16.6 L'indemnisation et l'avance de frais obtenus en vertu de cet article ne préjugent en rien des autres droits et recours dont la personne bénéficiaire pourrait se prévaloir légitimement en sa qualité de Gérant ou quelque autre qualité dans le cadre de son mandat de Gérant en vertu d'un contrat, d'une résolution des Associés, ou d'une résolution des Gérants ou d'une quelconque autre manière.

16.7 Si une personne au sens de l'article 19.1 a obtenu gain de cause dans l'une des procédures envisagées à l'article 19.1, cette personne a droit à être indemnisée pour tous les frais, y compris les frais de justice et d'avocat, tous les jugements, amendes et montants payés et raisonnablement supportés par cette personne dans le cadre de ces procédures.

16.8 La Société peut souscrire et maintenir une assurance en relation avec toute personne qui est ou a été Gérant, fondé de pouvoirs ou liquidateur de la Société ou qui, à la demande de la Société est ou a été un Gérant, fondé de pouvoirs ou liquidateur, ou en quelque autre qualité, agit ou a agi pour une autre société ou association de personnes, co-entreprise, fiducie (trust) ou toute autre entreprise, pour toute responsabilité encourue pour et par cette personne en cette qualité, que la Société ait ou non le pouvoir d'indemniser cette personne contre toute responsabilité en vertu des présents Statuts.

### **17. Livres et Documents de la société.**

17.1 La Société doit conserver les documents suivants au siège social de son agent domiciliaire:

17.1.1 les copies de l'Acte constitutif et des Statuts;

17.1.2 l'original ou une copie du Registre des associés;

17.1.3 l'original ou une copie du Registre des gérants;

17.1.4 l'original ou une copie du registre des sûretés;

17.1.5 copies de tous les avis et autres documents déposés par la Société auprès du Registre des Sociétés au cours des 6 dernières années;

17.1.6 tous les états financiers que la Loi impose de conserver; et

17.1.7 si une adresse de résidence d'une personne ne figure pas dans le Registre des associés ou le Registre des gérants, un document distinct où cette adresse est consignée.

17.2 Hormis décision contraire du Conseil, la Société doit conserver les originaux du Registre des associés et du Registre des gérants au siège social de son agent domiciliaire.

17.3 Si la Société ne garde au siège social de son agent domiciliaire que les copies du Registre des associés ou du Registre des gérants, elle doit:

17.3.1 transmettre à son agent domiciliaire une note écrite indiquant l'adresse physique du lieu ou des lieux (situés obligatoirement sur le territoire de l'Île de Man) où se trouvent les originaux du Registre des associés et du Registre des gérants;

17.3.2 notifier par écrit à l'agent domiciliaire tout changement apporté à l'un des registres, dans les 14 jours qui suivent cette modification.

17.4 La Société est tenue de conserver les documents suivants au siège social de son agent domiciliaire ou en tout autre lieu de l'Île de Man, choisi par les Gérants:

17.4.1 procès-verbaux des assemblées des Associés et des résolutions des Associés et de classes d'Associés; et

17.4.2 procès-verbaux des réunions du Conseil et des résolutions prises par les Gérants et les comités de Gérants.

17.5 Lorsque les documents visés à l'article 20.4 sont conservés ailleurs qu'au siège social de l'agent domiciliaire de la Société, la Société est tenue de:

17.5.1 communiquer par écrit à l'agent domiciliaire l'adresse physique du ou des lieux où ces documents sont conservés; et

17.5.2 si le lieu où ces documents sont conservés a changé, communiquer à l'agent domiciliaire l'adresse physique de ce nouveau lieu dans un délai de 14 jours à compter du changement de lieu.

17.6 Les documents conservés par la Société en vertu du présent article auront la forme écrite "papier" ou seront entièrement ou partiellement au format électronique conformément aux exigences de la Loi sur les transactions électroniques (Electronic Transactions Act 2000).

**18. Registre des sûretés.** La Société a l'obligation de tenir au siège social de son agent domiciliaire un registre des sûretés dans lequel doivent être consignées les informations suivantes concernant chaque hypothèque, sûreté ou autre garantie créée par la Société:

18.1 la date de création de la sûreté ou dans le cas d'une sûreté grevant un bien acquis par la société, la date à laquelle le bien a été acquis;

18.2 une brève description de la dette garantie par la sûreté;

18.3 une brève description du bien hypothéqué;



18.4 le nom et l'adresse du titulaire de la charge hypothécaire;

18.5 s'il y en a un, le nom et l'adresse du fiduciaire de la sûreté (security trustee);

18.6 les détails de toute interdiction ou restriction contenue dans l'instrument créant la sûreté, sur le pouvoir de la Société de créer une sûreté future, de rang prioritaire ou de même rang que cette sûreté;

18.7 toute variation concernant la sûreté; et

18.8 toute extinction des sûretés et hypothèques grevant les biens de la société.

**19. Sceau.** La Société peut, moyennant résolution des Gérants en ce sens, se doter d'un Sceau. Les Gérants doivent veiller à ce que le Sceau reste toujours sous bonne garde et qu'un exemplaire soit conservé au siège social de son agent domiciliaire. Lorsqu'il est apposé sur un instrument écrit, le Sceau doit être certifié et attesté par la signature d'un Gérant ou de toute autre personne mandatée à cet effet par une résolution des Gérants.

## **20. Comptes et Révision des comptes.**

20.1 La Société doit tenir des livres et des documents comptables qui expliquent et illustrent fidèlement les transactions de la Société et qui permettent d'établir à tout moment la situation financière de la Société avec une fiabilité raisonnable.

20.2 La Société peut, par une résolution des Associés, demander au Conseil de préparer des états financiers. Ces documents financiers doivent comprendre un état exposant la situation de l'actif et du passif de la Société et un état dressant la situation des recettes, des sorties et d'autres flux financiers de la Société périodiquement, le tout assorti des notes explicatives nécessaires à la bonne compréhension de ces états.

20.3 La Société peut, par une résolution des Associés, demander à ce que les états financiers soient révisés par un réviseur. Les articles 23.4 à 23.8 s'appliquent dans le seul cas où les Associés ont décidé de faire appel à un réviseur (ou commissaire aux comptes).

20.4 Le premier commissaire est nommé par une résolution des Gérants. Les commissaires suivants sont nommés au choix par une résolution des Associés ou des Gérants. Les commissaires peuvent être révoqués par une résolution des Associés.

20.5 Le commissaire peut être choisi parmi les Associés, mais aucun Gérant ni autre fondé de pouvoirs n'est éligible à la fonction de commissaire tant qu'il exerce ses fonctions.

20.6 La rémunération du commissaire de la Société peut être fixée par une résolution des Gérants.

20.7 Le commissaire doit réviser les états financiers et indiquer dans un rapport écrit si:

20.7.1 selon lui, les états financiers donnent ou non une image juste et fiable, respectivement, des recettes, des dépenses et des autres opérations réalisées par la Société au cours de la période prise en compte par les états financiers, et de l'état de l'actif et du passif de la Société au terme de la même période; et

20.7.2 il a pu obtenir ou non toutes les informations et les explications dont il avait besoin.

20.8 Chaque commissaire doit avoir, à tout moment, un droit d'accès aux livres, comptes et quittances de la Société, et pouvoir demander aux Gérants et fondés de pouvoirs de la Société les informations et les explications qu'il estime nécessaires pour la bonne exécution de son mandat.

## **21. Notifications et Communications.**

21.1 Toutes les notifications, informations ou déclarations écrites devant être transmises aux Associés par la Société peuvent être signifiées à personne ou par courrier adressé à chaque Associé à l'adresse indiquée dans le registre des Associés, ou par tout autre moyen de communication écrite tel que le courrier électronique.

21.2 La preuve qu'une enveloppe contenant une notification, une information ou une déclaration écrite a été correctement adressée, affranchie et mise au courrier constitue une preuve tangible et irréfutable qu'un tel courrier a été envoyé à son destinataire et la notification, l'information ou la déclaration écrite contenue dans ce courrier sera réputée avoir été signifiée 48 heures après que l'enveloppe ait été mise au courrier. Toute communication signifiée par courriel est réputée avoir été reçue par son destinataire dès réception par l'expéditeur de l'accusé de réception.

21.3 Toute injonction, notification, ordonnance, document, procédure, information ou déclaration écrite devant être signifié à la Société peut être déposé ou envoyé par lettre recommandée au siège social de la Société ou à l'agent domiciliaire de la Société.

21.4 La preuve qu'une injonction, notification, ordonnance, document, procédure, information ou déclaration écrite a été dûment signifié à la Société peut être établie en démontrant que cette injonction, notification, ordonnance, document, procédure, information ou déclaration écrite a été remis au siège social de la Société ou à son agent domiciliaire ou qu'il a été mis au courrier suffisamment tôt pour être livré au siège social ou à de l'agent domiciliaire de la Société dans les délais de signification prescrits et qu'il a été correctement adressé et affranchi.

**22. Cessation et Poursuite d'activité.** Conformément à l'article 167 de la Loi, la Société peut demander au Registre des sociétés l'autorisation de poursuivre ses activités dans un autre pays ou territoire (autre que le Royaume-Uni) que l'Île de Man.

**23. Réimmatriculation.** La société peut, en vertu de l'article 143 de la Loi, demander au Registre des sociétés une nouvelle immatriculation sous une forme juridique précisée à l'article 1 de l'Acte. Pour que la Société puisse se réimmatriculer,

triculer en tant que société à responsabilité limitée ou société à responsabilité illimitée sans action, il faut qu'au moment où elle procède à sa nouvelle immatriculation aucune Part sociale n'ait été émise.

**24. Fusion par absorption et par création.** La Société peut procéder à des opérations de fusion par absorption ou par création avec d'autres sociétés conformément aux dispositions de l'article 153 de la Loi.

**25. Accords et Ententes.** La Société peut passer les accords qu'elle souhaite pour autant que soient respectées conditions prévues à l'article 157 de la Loi

**26. Liquidation volontaire.**

26.1 La Société peut, par une résolution de ses Associés, décider sa mise en liquidation volontaire.

26.2 Si la société est mise en liquidation, le liquidateur peut, moyennant résolution spéciale d'approbation des Associés, répartir, en numéraire, entre les Associés la totalité ou une partie des actifs de la Société et procéder à cet effet à l'évaluation des actifs et établir les modalités de leur répartition entre les Associés ou entre les différentes Classes d'associés. Le liquidateur peut, en vertu d'une résolution spéciale d'approbation des Associés, conférer la totalité ou une partie de ces actifs à des fiduciaires qui en assureront la gestion au profit des Associés, mais aucun Associé ne peut être contraint d'accepter un actif grevé d'une dette.

**27. Modification de l'Acte constitutif et des Statuts.** Sous réserve des dispositions de l'article 10.7.2, la Société peut modifier l'Acte constitutif ou ses Statuts moyennant résolution des Associés en ce sens.

**28. Loi applicable.** La Société est régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, en ce qui concerne l'établissement principal et l'administration centrale de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

*Cinquième résolution*

L'Associé unique décide d'accepter la démission des membres de l'actuel du Conseil de gérance et de nommer en tant que membres du Conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- M. Yves BARTHELS, gérant de société, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, ayant sa résidence professionnelle 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Mme Anita LYSE, gérant de société, née le 4 octobre 1976 à Oslo (Norvège), ayant sa résidence professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- M. Bruno BAGNOULS, gérant de société, né le 9 mai 1971 à Nancy (France) ayant sa résidence professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Estimation des frais*

Le montant des frais et dépenses afférant au présent acte est estimé à environ 6.600.-euros

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la requête de la même partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE NOTARIE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. LAC/2012/97. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055021/1511.

(120077194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

---

**DTU Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.562.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de monsieur Simon Barnes, gérant de la Société, est désormais le 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012061734/14.

(120086925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**DTU Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.480.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de monsieur Simon Barnes, gérant de la Société, est désormais le 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012061735/14.

(120086941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**MLT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 34.208.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée MLT s.à r.l., dont le siège social à L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame, a été dénoncé en date du 10 décembre 1996, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B34208, ordonnée en liquidation par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, du 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Me Yann Baden

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012061743/17.

(120087264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**Nova Deuxième S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.877.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2012 a décidé de prolonger les mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre Thielen, Paolo Ceretti et Emile De Demo, et le mandat de commissaire aux comptes de la société Facts Services.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018 pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Nova Deuxième S.A.*

Emile De Demo

*Administrateur*

Référence de publication: 2012061744/17.

(120086858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**Ornellamare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 139.558.

L'an deux mille douze, le vingt-six avril.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORNELLAMARE S.A." (numéro d'identité 2008 22 16 635), avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 139.558, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 1712 du 11 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie SCHUL, comptable, demeurant professionnellement à Windhof,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons et modifications subséquentes du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons et en conséquence de modifier:

1) le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

*a. Version anglaise:*

"The registered office of the Company is established in Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors."

*b. Version française:*

"Le siège social est établi à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

2) le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

*a. Version anglaise:*

"The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of May at 03.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

*b. Version française:*

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège de la société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: SCHUL, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 08 mai 2012. Relation: CAP/2012/1702. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012061745/64.

(120086839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**Triangular Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 17.577.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Triangular Holding s.a., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, avait été dénoncé en date du 29 septembre 1998, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B17577, ordonnée en liquidation par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, du 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Me Yann Baden

Le liquidateur

Référence de publication: 2012061750/17.

(120087262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**Coperlink S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 85.176.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Coperlink s.a., anciennement Xena Top Consult s.a., dont le siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 3 avril 2003, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B85176, ordonnée en liquidation par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, du 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Me Yann Baden

Le liquidateur

Référence de publication: 2012061751/17.

(120087267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

**Yellowolymp S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 168.955.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mai 2012.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mai 2012.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles... arrêté les statuts comme suit.

### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "YELLOWOLYMP S.A. SPF".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (€ 200.000.-), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.



Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000.-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

#### **Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions.**

##### **(i) Cessions entre vifs**

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (l' "Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent ... les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

##### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

##### *Souscription*

Les deux mille (2.000) actions ont été souscrites comme suit:

|   |       |
|---|-------|
| 1.- La société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", préqualifiée, mille actions . . . . . | 1.000 |
| 2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, mille actions . . . . .  | 1.000 |
| TOTAL: DEUX MILLE ACTIONS . . . . .   | 2.000 |

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de deux cent mille euros (€ 200.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cent cinquante euros (€ 1.650.-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", préqualifiée.

b) Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.

c) la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

- Madame Maryse Mouton, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

- Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société "TAXIOMA s. à r.l." préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

- Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2016.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 mai 2012. Relation: CAP/2012/1837. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012061752/267.

(120086754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

---

#### **A Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.465.

Le bilan au 31.12.2010 de la société A GROUP S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012061753/12.

(120087863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Absolute Return Objective S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8290 Kehlen, 32, Domaine de Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 114.876.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 14 mai 2012 à Kehlen*

L'Assemblée Générale de la société ABSOLUTE RETURN OBJECTIVE S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Les mandats d'Administrateur de Hugh Russell, Britt Jarnerup et Christopher Russell étant arrivés à terme, ceux-ci sont renouvelés pour une durée de 6 ans.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 14 mai 2012*

Le Conseil d'Administration de la société ABSOLUTE RETURN OBJECTIVE S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Hugh Russell aux postes d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012061754/16.

(120087411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Accendo Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.618.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Accendo Capital*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / Guillaume André

Director / Director

Référence de publication: 2012061755/13.

(120087729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Alpcot Active, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 156.302.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 mai 2012*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

\* Monsieur Anders Malcolm avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen, président du conseil d'administration

\* Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen

\* Monsieur Jacques Elvinger avec adresse professionnelle à L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill

\* Monsieur Oscar Berglund avec adresse professionnelle à 119 034 Moscou, Russie, Vsevoloshki Pereulok 3, Flat 8  
renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061761/20.

(120087286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Accendo Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 136.618.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 mai 2012:*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- M. Yves Deschenaux, Membre du Conseil d'Administration, 17 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- M. Henri Österlund, Membre du Conseil d'Administration, 15-17 Itälahdenkatu, FI-00210 Helsinki, Finlande
- M. Mark Shay, Membre du Conseil d'Administration, 59 Fagelsträcket, SV -18146 Lidingö, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Accendo Capital*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A  
Francesco Molino / Guillaume André  
*Director / Director*

Référence de publication: 2012061756/17.

(120087730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Am Kirchweg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 166.623.

—  
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 février 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 mars 2012.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2012061767/13.

(120087540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**AIKhor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 109.520.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Aikhor Investment S.A.*  
Signatures

Référence de publication: 2012061765/11.

(120087142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Andel 16 Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.  
R.C.S. Luxembourg B 152.245.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Andel 16 Beteiligungs GmbH*  
SGG S.A.  
Signatures  
*Mandataire*

Référence de publication: 2012061768/13.

(120087978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---



**Andel 16 Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 152.246.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Andel 16 Immobilien GmbH*  
SGG S.A.  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2012061769/13.

(120087977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Arcano Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.863.

Les comptes annuels établis pour la période du 30 juin 2011 (date de constitution de la société) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Arcano Fund*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Francesco Molino / Guillaume André  
Director / Director

Référence de publication: 2012061770/14.

(120087731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Arcano Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.863.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 mai 2012:*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Mme Maria Romano, Présidente et Membre du Conseil d'Administration, Calle López de Hoyos 42, Madrid 28006, Espagne.

- Mme Hanna Duer, Membre du Conseil d'Administration, 19 rue de Bitbourg, L-2010 Luxembourg.

- M. Yvon Lauret, Membre du Conseil d'Administration, 58 rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Arcano Fund*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Francesco Molino / Guillaume André  
Director / Director

Référence de publication: 2012061771/18.

(120087732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Arche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061773/9.

(120088136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Art of Insurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 149.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061776/9.

(120087744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**AviaRent Capital Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 146.519.

**AUSZUG**

Die außerordentliche Generalversammlung der Teilhaber vom 24. Mai 2012 stellt fest, dass nach einer Übertragung von 22 Anteilen vom 12 März 2012, das Kapital wie folgt aufgeteilt ist!

- a. Herr Dan-David GOLLA, beruflich wohnhaft in 84, route d'Arlon in L-1150 Luxembourg, Inhaber von 64 Anteilen.
- b. Herr Mathias GIEBKEN, beruflich wohnhaft in 84, route d'Arlon in L-1150 Luxembourg, Inhaber von 62 Anteilen .
- c. Herr Olav SCHOENINGH, beruflich wohnhaft in 84, route d'Arlon in L-1150 Luxembourg, Inhaber von 14 Anteilen.

Es werden folgende Vollmachten festgelegt:

Herr GIEBKEN und Herr GOLLA können die Gesellschaft allein vertreten.

Herr SCHOENINGH bekommt die alleinige Unterschrift für die laufenden Tätigkeiten.

Die Unterschrift von Frau Susan WINTER, benötigt eine zweite Unterschrift von Herrn GOLLA oder Herrn SCHOENINGH oder Herrn GIEBKEN.

Luxemburg, den 24. Mai 2012.

*Für AviaRent Capital Management*

Herr Dan-David Golla

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2012061778/22.

(120087864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Adainvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 150.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061779/9.

(120087340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Africa Edge, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 129.228.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061780/9.

(120088223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Ahrend Inrichten B.V., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 44.979.

*Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance de la Société le 02 mai 2012*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège de la Succursale de L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012061781/14.

(120087349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Alexia Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.793.

---

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012061782/12.

(120087629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Alior Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.100.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/05/2012.

Hélène Zalesky

*Manager*

Référence de publication: 2012061783/12.

(120087578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Alken Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.842.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012061784/10.

(120087923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Altafinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.703.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1 rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012061786/13.

(120087292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Altice VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 143.725.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 avril 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 mai 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012061787/13.

(120087591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Alves & Antunes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 43, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.112.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061788/10.

(120087820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Anglo Diamond Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 102.448.

EXTRAIT

Il se dégage d'une déclaration signée en date du 2 mai 2012 par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2012, LAC/2012/20747 au droit de douze euros (12.- EUR), que l'associé unique Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 69.788 avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a décidé de transférer les cinq millions dix mille (5.010.000) parts sociales à ANGLO AMERICAN DIAMOND HOLDINGS LIMITED, une société avec siège social au 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume Uni.

Suite à cette cession de parts sociales l'ancien associé unique de la société a constaté que ANGLO AMERICAN DIAMOND HOLDINGS LIMITED est devenu associé unique de la société.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2012061792/20.

(120087907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Comores Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 100.298.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-huit mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Massimo GENTILI, dirigeant de société, demeurant à S. Giovanni Decollato, n° 14, I-00186 Rome (Italie),  
ci-après dénommé: «le Mandant»,

ici représenté par:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ici représentée par:

- a) Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

ci-après dénommée: «le Mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Rome (Italie), le 31 janvier 2012;

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire du Mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Lequel Mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «COMORES INVESTMENTS S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100.298, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 623 du 17 juin 2004 (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial, le 22 novembre 2005, sous le numéro 1249 et page 59926.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le Mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du Mandant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. MANTI, C. AGOSTINI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mai 2012. Relation: EAC/2012/6613. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012061881/56.

(120087463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

### **Aviare, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.435.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg, le 7 mai 2012 à 11.30h heures*

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a pris les résolutions suivantes

I. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Baudouin de Vaucleroy
- M. Willy Buysse
- M. Claude Weber

- Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de KPMG Audit, en tant que réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, statuant sur l'exercice social de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012061797/22.

(120087297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**Barren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.810.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de la Société tenue le 11 mai 2012 à Luxembourg*

1. La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman, en tant que gérante unique de la Société, a été acceptée avec effet au 13 avril 2012.

2. Madame Laura Laine, née le 16 janvier 1978 à Rauman mlk (Finlande), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante unique de la Société, avec effet au 13 avril 2012, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BARREN S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012061806/17.

(120087268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

**BZ Equity Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.402.

*Auszug*

*Protokoll Ordentliche Generalversammlung*

*BZ Equity Fund*

Die Ordentliche Generalversammlung der BZ Equity Fund vom 4. Juni 2012 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Julien Zimmer, Vorsitzender
- Herr Dr. Ralph Stadler, stellv. Vorsitzender
- Herr Ulrich Juchem, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2013, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2013 Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Juni 2012.

*Für BZ Equity Fund*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012064312/26.

(120091424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.



**Conadau S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 149.775.

---

**EXTRAIT**

L'assemblée générale du 29 mai 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Mirko von RESTORFF, Administrateur de catégorie A, Président et Administrateur-Délégué, administrateur de sociétés, 11, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, Luxembourg;

- Mr André BALDAUFF, Administrateur de catégorie B, diplômé ESC Parts, 75, rue Jean-François Boch, L-1244 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Henri GRISIUS, Administrateur de catégorie B, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 29 mai 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Hans-Jürgen SALBACH, 7, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

*Pour CONADAU S.A.- SPF*

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012061887/22.

(120087601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Estate Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.126.

---

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2012*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration*

Nico THILL, Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Florence PILOTAZ

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Geoffroy STEYT

(résidant professionnellement à L-4740 PETANGE, 5, rue Prince Jean)

*Réviseur d'Entreprises agréé*

MAZARS LUXEMBOURG

(ayant son siège social à L-2530 LUXEMBOURG, 10 A, rue Henri M. Schnadt)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012061923/22.

(120087448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---

**Enviro IP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061921/9.

(120087691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

---